

L'ESSENTIEL DE LA DREETS CORSE

Haute-Corse
Corse-du-Sud



EDITO



Isabel DE MOURA

Directrice régionale
de la DREETS de Corse



La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'Etat.

Elle intervient en matière de :

- politique du travail et d'inspection du travail, (contrôle, prévention, conseil, médiation...),
- contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et de la protection des consommateurs,
- contrôle de la formation professionnelle,
- gestion de la formation et des certifications des professions sociales et paramédicales,
- développement économique (industrie, tourisme, commerce, artisanat) et accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et numérique,
- réponse aux besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi,
- soutien aux entreprises en difficulté,
- politique d'accès et de retour à l'emploi, en direction des personnes les plus fragiles,
- politique de cohésion sociale (hébergement d'urgence, aide alimentaire, protection des personnes vulnérables).

Elle est l'interlocuteur privilégié des entreprises, des partenaires sociaux, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre très large, il est donc important de donner une visibilité aux éléments clés qui caractérisent notre région afin de mieux les appréhender.

Cette nouvelle édition 2024 a ainsi été élaborée avec l'objectif de favoriser la connaissance de l'environnement socio-économique et de contribuer à éclairer l'action des acteurs institutionnels ainsi que la connaissance du grand public.

Elle rassemble des données organisées autour de sept thématiques qui sont déclinées, autant que possible, par département et mises en regard des données nationales.

La transition numérique de l'État étant l'un des leviers pour moderniser l'action publique et faciliter le débat social, je vous invite à consulter le format numérique de cette publication sur le site Internet de la Dreets :

<https://corse.dreets.gouv.fr/>
(rubrique SEVE-OS)

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

(dreets-corse.statistiques@dreets.gouv.fr)



1. Missions	4
1.1 Le pôle politique du travail (Pôle T)	5
1.2 Le pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C)	6
1.3 Le pôle Emploi, économie et solidarités (Pôle 2E-S)	7
2. Elements de contexte	9
2.1 La population	10
2.2 Le taux d'activité	12
2.3 Les jeunes inactifs et au chômage (JIC)	13
2.4 Le produit intérieur brut par habitant	15
2.5 La pauvreté monétaire	16
2.6 Les principales prestations sociales de solidarité	18
3. Emploi	19
3.1 L'emploi salarié	20
3.2 Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)	22
3.3 Les mouvements de main d'œuvre (MMO)	23
3.4 L'intérim	26
3.5 Les travailleurs handicapés	28
3.6 L'économie sociale et solidaire (ESS)	30
4. Marché du travail	32
4.1 Le taux de chômage	33
4.2 Les demandeurs d'emploi inscrits à France travail	35
4.3 Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)	38
4.4 Les entrées et sorties des listes de France travail	39
4.5 Les offres d'emploi collectées	41
5. Politiques de l'emploi et de la formation professionnelle	42
5.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi	43
5.2 Les contrats d'apprentissage	44
5.3 Les contrats aidés	46
5.4 Le contrat d'engagement jeune (CEJ)	47
5.5 La formation et l'accompagnement	48
5.6 Les certifications	50
5.7 Les travailleurs détachés	51

6. Relations du travail	52
6.1 Les établissements employeurs actifs	53
6.2 La valeur ajoutée	55
6.3 Le produit intérieur brut par emploi	56
6.4 Les accords d'entreprises	57
6.5 Les ruptures conventionnelles	58
6.6 Les accidents du travail et maladies professionnelles	59
7. Accueil et accompagnement des populations les plus fragiles	63
7.1 L'hébergement et le recours au droit au logement opposable (DALO)	64
7.2 L'accueil des personnes handicapées	65
7.3 L'accompagnement des personnes handicapées	68
7.4 La protection de l'enfance	69
7.5 L'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique	70
7.6 L'aide alimentaire	70
7.7 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	71
Glossaire	72
Sigles	75

Pour en savoir plus :

La rubrique Internet du service statistique (Service étude, veille économique et observation sociale) : <https://corse.dreets.gouv.fr>

1.

Missions

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

Le **Pôle T** est chargé de l'application de la politique du travail. Il a pour vocation d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional, à travers 3 missions centrales :

- Assurer l'effectivité du droit du travail dans les entreprises (conseil et contrôle du respect de la législation et de la réglementation du travail).
- Assurer la protection des salariés (favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés, mettre en œuvre les politiques de santé au travail, lutter contre le travail illégal...).
- Développer le dialogue social territorial et dans les entreprises (veiller à la représentation du personnel, prévenir et gérer les conflits collectifs du travail dans les entreprises, veiller à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes...).

► Quelques chiffres clés

- Accidents du travail : 2 850 accidents déclarés avec arrêt dont 4 accidents mortels et 19 accidents graves (hors accidents de trajet).
- Soutien du dialogue social : 251 accords signés dont 32% sur la rémunération et 19% sur la durée du travail. Des élections professionnelles (CSE) ont été organisées par 756 des 1 176 entreprises assujetties.
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : plus de 80% des entreprises assujetties ont publié leur index de l'égalité professionnelle (67% en 2022).
- 2 139 salariés ont été détachés en 2023 pour une prestation de travail. Le secteur de la construction représente 70% des prestations dans la région (effectif différent des travailleurs détachés en moyenne annuelle. Chapitre 5.7).

► Exemples d'actions/interventions menées

- 3 930 demandes de renseignement en droit du travail traitées dont 75% d'entre elles concernent les contrats de travail (embauche, rupture, congés, durée de travail, salaire)
- 1 071 interventions effectuées par les agents de contrôle basées sur 5 axes prioritaires : la lutte contre les accidents du travail graves et mortels, la lutte contre le travail illégal et les fraudes, la protection des travailleurs les plus vulnérables, la qualité du dialogue social et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Les interventions donnent lieu à des suites écrites, pouvant être de nature pénale ou administrative selon les situations. En 2023, ont été rédigées 866 lettres d'observations, 104 mises en demeure de régularisation, 46 décisions d'arrêts de travaux ou d'activité, 28 procès-verbaux, et 90 décisions de sanctions administratives pour un montant de plus de 275 milles euros d'amendes.
- Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et les fraudes, près de 200 interventions réalisées par les agents de contrôle ont débouché sur l'établissement de 8 procédures pénales, la prononciation de 19 décisions de sanctions administratives et environ 250 courriers d'observation.
- Financement d'actions pour un montant total de 57 000 € dans le cadre du programme d'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés du secteur concurrentiel. Les actions cofinancées en 2023 ont porté sur le champ de l'égalité professionnelle, l'accompagnement des services de prévention et de santé au travail, la sensibilisation des jeunes et des nouveaux embauchés aux risques professionnels ou encore l'amélioration du dialogue social dans les PME.
- Protection des travailleurs les plus vulnérables (saisonniers, travailleurs intérimaires, travailleurs détachés, à temps partiel, stagiaires ou apprentis) afin de garantir l'effectivité de leurs droits : mise en place d'une action phare avec le déploiement régional de la campagne nationale sur le recours au temps partiel notamment dans le secteur du nettoyage et de l'aide à domicile.
- Organisation de séminaires et groupes de travail :
 - Partager un état des lieux sur la négociation collective : Séminaire régional sur le dialogue social.
 - Soutenir le dialogue social : la Corse est la seule région où les partenaires sociaux ont conclu un accord territorial à vocation interprofessionnelle pour améliorer le montant et les conditions de la prise en charge par les entreprises de l'indemnité pour trajets professionnels de leurs salariés.
 - Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin : Femmes créatrices d'entreprise
 - Faciliter la coopération et l'échange de pratiques : rencontre avec l'inspection du travail Sarde sous l'égide de l'Autorité Européenne du Travail.

1.2 Le pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C)

Le **Pôle C** a pour mission de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs sur le territoire régional. Il s'organise autour de 3 missions :

- Assurer la régulation concurrentielle des marchés (lutte contre les pratiques anti-concurrentielles et les contrefaçons).
- Veiller à la loyauté des marchés (lutte contre les méthodes de vente préjudiciables au marché) et garantir la fiabilité des outils de mesure (métrologie).
- Garantir la sécurité du consommateur dans le domaine industriel et les prestations de service.

► Exemples d'actions/interventions menées

- Enquêtes sectorielles : une quarantaine d'enquêtes totalisant plus de 650 contrôles dans 500 établissements. Près de 150 suites (avertissements, mesures de police administrative ou procès-verbaux et transmission d'un rapport à la commission nationale des sanctions).
- Respect des délais de paiement inter-entreprises : 15 entreprises contrôlées dont 7 ont fait l'objet d'une amende administrative (amendes de 5000 à 28000 euros).
- 80 journées agents ayant fait l'objet de fiches de signalement à la brigade interrégionale d'enquête concurrence de Marseille dans le cadre de la veille concurrentielle dans la commande publique
- Métrologie légale : 70 journées agents consacrées à la fiabilité des instruments de mesure ayant fait l'objet de 5 amendes administratives.
- Régulation et enquête sur les politiques commerciales numériques.

Le **Pôle 2 E-S** a en charge le développement de l'activité économique, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle. Son activité se décline autour de plusieurs missions :

- Accompagner les demandeurs d'emploi et les personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail.
- Animer et piloter une politique d'insertion en faveur des jeunes mais aussi des travailleurs handicapés.
- Animer et piloter les politiques d'aide à l'emploi (contrats aidés et insertion par l'activité économique).
- Assurer le déploiement et la gestion des programmes du fonds social européen FSE+.
- Développer la formation professionnelle et gérer les titres professionnels du ministère du travail et de celui de la cohésion sociale.
- Assurer la certification des professions sociales et paramédicales.
- Assurer le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle.
- Valoriser les ressources humaines, la compétitivité et l'innovation en vue de développer l'activité économique et l'emploi.
- Accompagner les entreprises en difficultés.
- Anticiper et accompagner les mutations économiques.
- Accompagner le développement des entreprises et favoriser la transition écologique et numérique.
- Animer une politique d'intelligence économique et de lutte contre les cyber-attaques.
- Animer et piloter des politiques régionales de cohésion sociale dans les domaines de la protection des personnes vulnérables, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire, de l'accès à l'hébergement et au logement, de l'intégration des primo-arrivants, de la réduction des inégalités sociales et territoriales, de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.
- Réaliser des missions d'inspection et de contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services.

► Emploi et insertion

- Forte mobilisation des dispositifs d'inclusion dans l'emploi : 9,5 millions d'euros dédiés à l'insertion par l'activité économique ont permis le financement de 38 structures d'insertion par l'activité économique et la programmation de 445 équivalents temps plein.
- 2,3 millions d'euros mobilisés pour les parcours emploi compétences (CAE + CIE jeunes). 91 personnes ont bénéficié d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 79 jeunes d'un contrat initiative emploi (CIE).
- 4,1 millions d'euros dédiés à l'accompagnement des jeunes (CEJ + CEJ Rupture) : 3 936 jeunes accompagnés par les 4 missions locales et France Travail depuis le début du dispositif, dont 1 688 premières entrées en 2023 (1 435 en 2022).
- Appel à projet dans le cadre du FSE+ (1,3 million d'euros) dédié à la lutte contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et à la préparation de la reprise dont l'objectif était d'assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés sur le territoire.
- 142 mille euros dédiés aux politiques en faveur des travailleurs en situation de handicap et un temps fort avec un partenariat exemplaire dans le cadre de la SEEPH semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (AGEFIPH, FIPHFP, DDETS-PP, Cap emploi, France Travail, ARML, préfecture, la Collectivité de Corse).

► Formation

- 7,1 millions d'euros engagés au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences dont l'objectif est de répondre aux besoins de recrutement des entreprises notamment en matière de métiers en tension en collaboration avec la Collectivité de Corse.
- Développement des contrats d'apprentissage qui ont été multipliés par 1,8 depuis janvier 2019.
- Mise en place conjointe entre la DREETS de Corse et les services des dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA) de diverses actions d'information et de sensibilisation des entreprises visant à promouvoir durablement la validation des acquis par l'expérience. (Brunch de la VAE). Délivrance de 25 agréments pour organiser des sessions d'examen conduisant aux titres professionnels. Délivrance de 312 diplômes dans les secteurs du travail social et du paramédical. Obtention de 18 certifications en VAE du ministère du travail.

► Solidarités

- 8 millions d'euros consacrés à l'hébergement et au logement des personnes vulnérables.

Un exemple de réussite : le dispositif « un chez soi d'abord » co-financé par la Dreets et l'ARS, à hauteur de 400 mille euros chacune, a produit des résultats très positifs en permettant à des personnes ayant un parcours de rue et des besoins élevés en santé mentale d'accéder à un logement.

- L'apport des 518 mille euros a permis de dégager une enveloppe spécifique de 16 mille euros pour le financement d'une épicerie sociale en faveur des étudiants de l'université de Corte.
- Dans le cadre de l'appel à projet, « mieux manger pour tous » une enveloppe annuelle de 122 mille euros (qui sera renouvelable en 2024 et 2025) a été allouée.
- 1 million d'euros dédiés à la stratégie de prévention et de lutte contre la précarité.
- 2 millions d'euros au titre de la protection des majeurs : 1291 personnes bénéficient de cette protection dans la région.
- Dans le cadre d'une convention Etat-collectivité de Corse pour la prévention et la protection de l'enfance, des actions annuelles sont mises en œuvre conjointement afin de garantir une réponse coordonnée, adaptée et efficace aux besoins des enfants et des familles en difficulté.
- 167 mille euros sur 3 années dédiés au fond d'innovation pour la petite enfance (FIPE) en complémentarité avec les CAF pour soutenir et développer des projets innovants visant à améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'éducation des jeunes enfants (0 à 3 ans) en tenant compte des enjeux d'égalité des chances et de développement de l'enfant.
- 1,6 millions d'euros dans le cadre de la politique de la ville (QPV).
- Des crédits ont permis de soutenir des actions spécifiques relevant de la lutte contre l'illettrisme (professionnalisation, cofinancement d'un séminaire régional dans le cadre de la 10e édition des journées nationales d'action contre l'illettrisme).

► Entreprises

- 6 millions d'euros engagés dans le cadre de la redynamisation du tissu économique local. L'appel à projets « CRESCE » a permis en 2023 de soutenir les entreprises corses de moins de 11 salariés, avec un CA inférieur à 1M€, qui souhaitent notamment créer, moderniser ou développer une activité commerciale sur un territoire prioritaire. Ce dispositif a bénéficié à 296 TPE.
- 5,1 millions d'euros de subventions attribuées pour le soutien aux projets d'innovation dans le cadre du volet régionalisé de France 2030.
- L'accompagnement des entreprises en difficulté : 15 dossiers d'entreprise en difficulté ont été ouverts durant l'année et 5 de ces dossiers ont été ouverts dans le cadre d'une détection précoce par le CODEFI.
- 42 TPE/PME conseillées sur les sujets RH par la prestation d'appui conseil ressources humaines (PCRH) pour un montant engagé 89 700 euros.

2.

Éléments de contexte

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

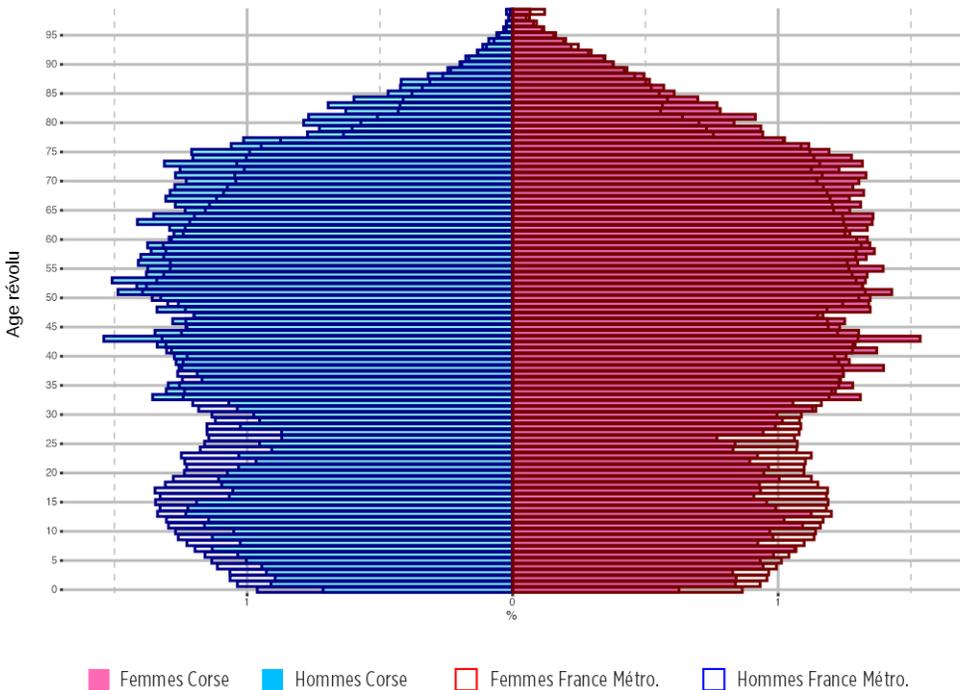
► Evolution de la population totale entre 1968 et 2021 (en nombre)

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population en Corse	205 268	225 562	240 178	250 371	260 196	309 693	327 283	347 597
Evolution Corse (en %)		+9,9	+6,5	+4,2	+3,9	+19,0	+5,7	+6,2
Evolution France métropolitaine (en %)		+5,8	+3,3	+4,2	+3,4	+7,3	+2,4	+1,9

Source : Insee, Recensement de la population

Lecture : en 2021, 347 597 personnes résident en Corse. Entre 2015 et 2021, la population de la Corse a crû de 6,2 % et celle de France métropolitaine de 1,9 %.

► Pyramide des âges en 2024



Source : Insee, Estimations de population 2024

► Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge en 2021 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Sexe				
Hommes	48,3	48,7	48,5	48,4
Femmes	51,7	51,3	51,5	51,6
Age				
Moins de 15 ans	15,8	14,8	15,3	17,5
15 à 24 ans	8,4	10,4	9,5	11,8
25 à 49 ans	31,3	30,6	30,9	30,7
50 à 64 ans	20,2	20,2	20,2	19,3
65 ans ou plus	24,3	24,0	24,1	20,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2021

► Evolution de la population totale selon le sexe et l'âge entre 2015 et 2021 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Sexe				
Hommes	+6,4	+5,3	+5,8	+1,9
Femmes	+6,9	+6,2	+6,6	+1,9
Age				
Moins de 15 ans	+10,0	+0,7	+5,0	-2,3
15 à 24 ans	-5,4	+3,3	-0,5	+1,7
25 à 49 ans	+3,2	+1,2	+2,1	-1,6
50 à 64 ans	+5,4	+6,8	+6,1	+1,8
65 ans ou plus	+15,7	+16,5	+16,1	+12,1
Total	+6,7	+5,8	+6,2	+1,9

Source : Insee, Recensement de la population 2021 et 2015

► Population totale, répartition par sexe et âge par zone d'emploi en 2021 (en nombre et en %)

	Ajaccio	Bastia	Calvi	Corte	Ghisonaccia	Porto-Vecchio	Propriano	Corse
Total	121 218	124 994	23 540	16 600	19 521	27 706	14 018	347 597
Sexe								
Hommes	48,0	48,1	50,4	48,7	50,9	49,0	49,7	48,5
Femmes	52,0	51,9	49,6	51,3	49,1	51,0	50,3	51,5
Age								
Moins de 15 ans	16,1	15,4	14,5	10,5	14,6	16,1	12,6	15,3
15 à 24 ans	8,2	9,4	8,5	22,2	8,7	9,4	8,0	9,5
25 à 49 ans	31,4	31,7	30,9	24,7	29,4	32,1	27,7	30,9
50 à 64 ans	19,6	20,1	20,6	17,9	22,1	21,3	22,6	20,2
65 ans ou plus	24,6	23,4	25,4	24,8	25,2	21,0	29,1	24,1

Source : Insee, Recensement de la population 2021

2.2 Le taux d'activité

► Taux d'activité⁽¹⁾ des 15 à 64 ans en 2021 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Département												
Corse-du-Sud	46,0	92,9	63,9	79,5	40,0	83,8	53,3	71,4	43,1	88,2	58,5	75,4
Haute-Corse	42,8	90,4	60,2	75,7	33,2	78,5	48,8	64,7	38,2	84,4	54,4	70,2
Zone d'emploi												
Ajaccio	46,0	93,2	64,0	80,1	39,5	84,9	54,4	72,4	42,8	88,9	59,0	76,1
Bastia	42,7	90,5	60,2	76,4	36,3	78,0	48,0	65,6	39,6	84,0	53,9	70,8
Calvi	58,2	92,2	61,7	80,3	36,7	80,4	49,9	67,6	49,2	86,6	55,8	74,3
Corte	25,5	89,2	63,7	63,9	19,8	82,2	53,2	55,1	22,5	85,7	58,4	59,4
Ghisonaccia	55,4	88,9	55,9	76,2	38,9	77,3	49,0	65,0	48,0	83,5	52,5	70,9
Porto-Vecchio	44,4	92,6	64,6	78,4	39,7	80,5	48,4	68,5	42,3	86,3	56,9	73,5
Propriano	49,5	90,2	61,6	76,7	44,6	81,0	52,8	69,0	47,2	85,6	57,4	72,9
Corse	44,2	91,6	61,9	77,4	36,0	81,1	50,9	67,9	40,2	86,2	56,3	72,6
Evolution 2021/2015 (en points)	-3,6	+1,0	+6,7	+1,6	-2,8	+2,0	+7,5	+2,6	-3,1	+1,5	+7,0	+2,1
France métro.	44,0	93,7	60,1	77,3	37,6	87,8	56,1	72,0	40,9	90,7	58,1	74,6
Evolution 2021/2015 (en points)	-1,4	-0,5	+6,8	+0,5	-1,4	+0,6	+8,0	+1,5	-1,4	0,0	+7,4	+1,0

Source : Insee, Recensement de la population 2021 et 2015

(1) Rapport entre le nombre d'actifs d'une classe d'âge et le nombre total d'individus de cette classe

2.3 Les jeunes inactifs et au chômage (JIC)

► Population des 16-25 ans inactifs et au chômage en 2021 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	1 546	1 920	3 466	852 040
Femmes ou hommes au foyer	126	324	450	67 991
Autres inactifs	1 006	1 254	2 260	365 830
Sexe				
Hommes	1 403	1 660	3 063	675 133
Femmes	1 276	1 837	3 113	610 728
Age				
De 16 à 20 ans	930	1 139	2 070	493 128
De 21 à 25 ans	1 748	2 358	4 106	792 734
Total	2 679	3 497	6 176	1 285 861
Part des JIC dans la population des 16 à 25 ans (en %)	19,8	18,2	18,9	16,8

Source : Insee, Recensement de la population 2021

► Répartition de la population des 16-25 ans inactifs et au chômage en 2021 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	57,7	54,9	56,1	66,3
Femmes ou hommes au foyer	4,7	9,3	7,3	5,3
Autres inactifs	37,6	35,8	36,6	28,5
Sexe				
Hommes	52,4	47,5	49,6	52,5
Femmes	47,6	52,5	50,4	47,5
Age				
De 16 à 20 ans	34,7	32,6	33,5	38,3
De 21 à 25 ans	65,3	67,4	66,5	61,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2021

► Evolution de la population des 16-25 ans inactifs et au chômage entre 2015 et 2021 (en %)

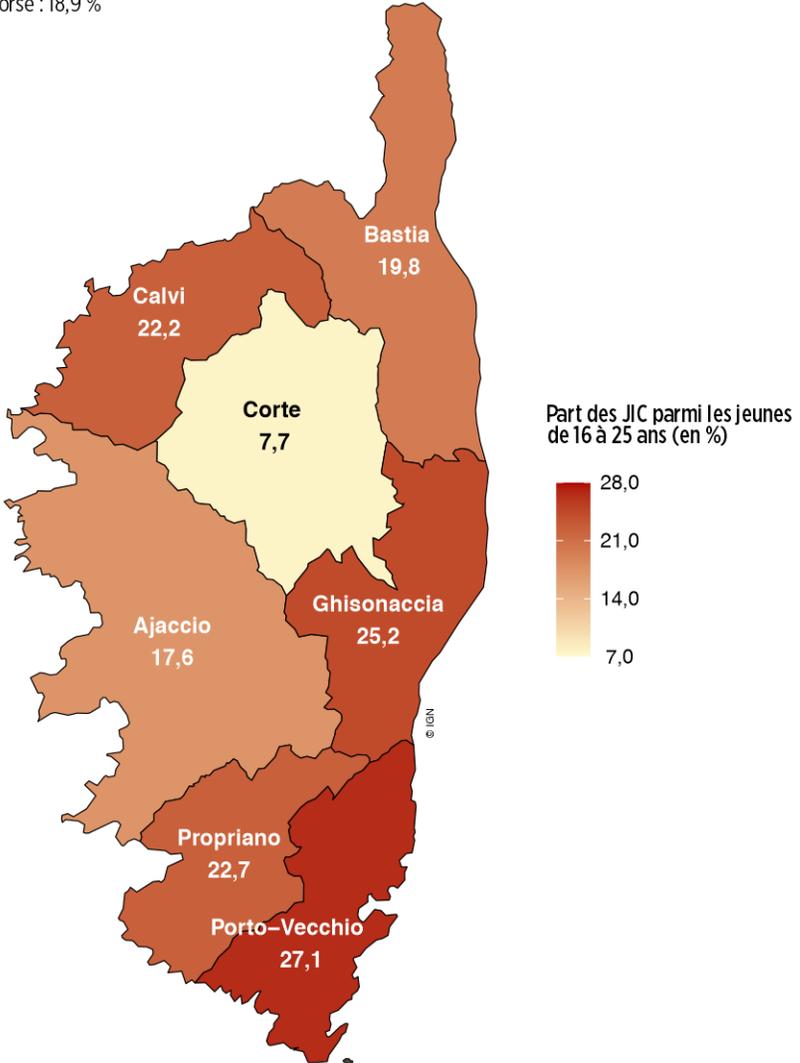
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Type d'activité				
Chômeurs	-29,7	-27,3	-28,4	-19,3
Femmes ou hommes au foyer	-49,8	-19,8	-31,3	-20,4
Autres inactifs	+2,2	-7,5	-3,4	+16,8
Sexe				
Hommes	-13,8	-18,5	-16,4	-10,1
Femmes	-29,3	-22,3	-25,3	-13,2
Age				
De 16 à 20 ans	-17,2	-25,6	-22,0	-7,6
De 21 à 25 ans	-24,3	-17,8	-20,7	-13,9
Total	-22,0	-20,5	-21,2	-11,6

Source : Insee, Recensement de la population 2021 et 2015

2.3 Les jeunes inactifs et au chômage (JIC)

► Part des JIC par zone d'emploi en Corse en 2021

France métropolitaine : 16,8 %
Corse : 18,9 %



Source : Insee, Recensement de la population 2021

2.4 Le produit intérieur brut par habitant

► Produit intérieur brut (PIB) par habitant (données brutes en nombre)

	Corse	France métropolitaine	France de province (1)	Comparaison Corse / France de province en %
2018	27 686	35 682	30 141	-8,1
2019	28 156	36 689	30 839	-8,7
2020	26 161	34 758	29 603	-11,6
2021	29 059	37 408	31 849	-8,8
2022	29 260	39 323	33 780	-13,4

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations de population

(1) France métropolitaine hors Ile-de-France

► Evolution annuelle du Produit intérieur brut (PIB) par habitant (données brutes, en %)

	Corse	France métropolitaine	France de province
2019	+1,7	+2,8	+2,3
2020	-7,1	-5,3	-4,0
2021	+11,1	+7,6	+7,6
2022	+0,7	+5,1	+6,1

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations de population

► Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2021 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Ensemble	15,8	20,2	18,1	14,9
Evolution sur un an (en point de %)	-0,5	+0,1	-0,2	+0,5
Intensité de la pauvreté au seuil de 60 % (en %)	21,1	21,3	21,2	20,8
De moins de 30 ans	17,7	27,4	22,8	22,7
De 30 à 39 ans	16,6	21,8	19,4	17,0
De 40 à 49 ans	16,1	21,7	19,0	16,7
De 50 à 59 ans	14,8	18,9	16,9	14,4
De 60 à 74 ans	14,4	17,6	16,1	11,5
De 75 ans ou plus	18,0	21,1	19,7	11,0
Hommes seuls	21,1	26,6	24,1	20,6
Femmes seules	21,4	28,3	25,0	19,7
Couples sans enfant(s)	11,6	14,2	13,0	6,4
Couples avec enfant(s)	13,3	17,3	15,4	12,8
Familles monoparentales	23,8	29,6	26,9	29,7

Source : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal

► Part des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité en 2020

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de ménages pauvres	3 445	4 721	8 166	1 268 178
Part des ménages pauvres (en %)	10,7	13,8	12,3	9,9

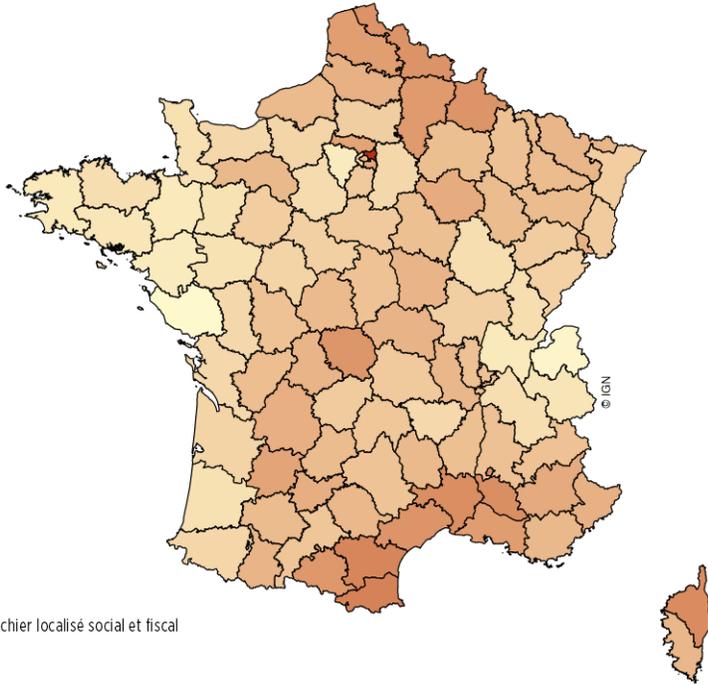
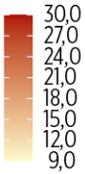
Source : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal

Champ : ménages dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité (salariée ou non), revenus déclarés et revenus disponibles positifs ou nuls.

► Taux de pauvreté au seuil de 60% par département en 2021 (en %)

France métropolitaine : 14,9 %
 Corse : 18,1 %

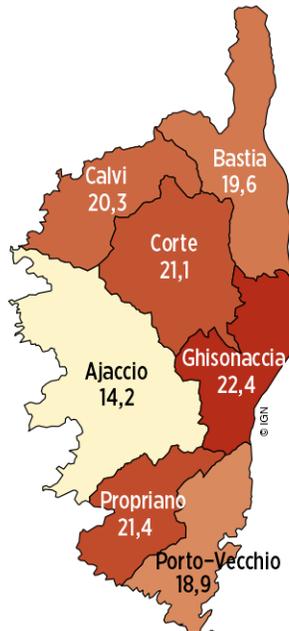
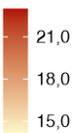
Taux de pauvreté (en %)



Source : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal

► Taux de pauvreté au seuil de 60 % par zone d'emploi en 2021 (en %)

Taux de pauvreté (en %)



Source : Insee-Dgfiip-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal

2.6 Les principales prestations sociales

de solidarité

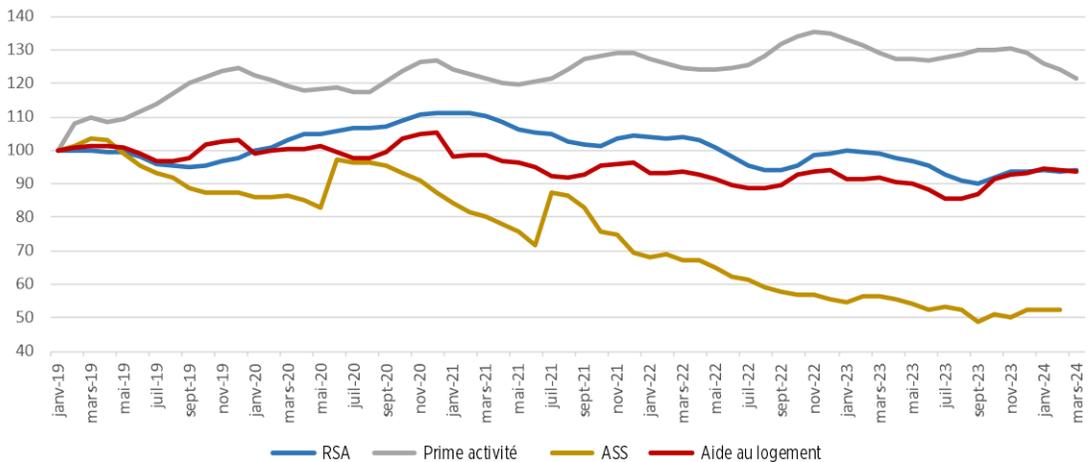
► Les effectifs des principales prestations sociales de solidarité(1) fin décembre 2023 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France entière
Revenu de solidarité activite (RSA) (en nombre)	2 560	3 510	6 070	1849 700
Evolution sur un an (en %)	-0,7	-6,4	-4,1	-2,0
Part des foyers bénéficiaires dans la population des 15-64 ans (en %)	2,6	3,1	2,9	4,6
Prime d'activité (en nombre)	9 260	12 150	21 410	4 683 750
Evolution sur un an (en %)	-4,2	-4,5	-4,3	-2,2
Allocation spécifique de solidarité (ASS) (en nombre)	320	390	710	252 810
Evolution sur un an (en %)	-5,9	-4,9	-5,3	-8,2
Aide au logement	8 880	14 880	23 760	5 735 610
Evolution sur un an (en %)	-0,9	-1,6	-1,3	-1,8

Sources : drees-Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA, Pôle emploi, FNA.

(1) AAH voir chapitre 7 sur l'accueil et l'accompagnement des populations les plus fragiles

► Evolution des effectifs des principales prestations sociales de solidarité en Corse (base 100 en janvier 2019)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi ; I-Milo, traitement Dares.

3.

Emploi

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Evolution de l'emploi salarié au niveau trimestriel (y/c intérim)

(données CVS en fin de trimestre, nombre)

	2019 T4	2023 T2	2024 T1	2024 T2	Evolution (en %)	
					2024/2023	2024/2023
					T2/T1	T2/T2
Corse-du-Sud	61 787	64 920	64 766	64 771	0,0%	-0,2%
Haute-Corse	58 903	63 885	64 171	64 201	0,0%	0,5%
Corse	120 690	128 805	128 937	128 972	0,0%	0,1%
France (hors Mayotte)	25 807 584	26 997 966	27 142 417	27 129 531	0,0%	0,5%

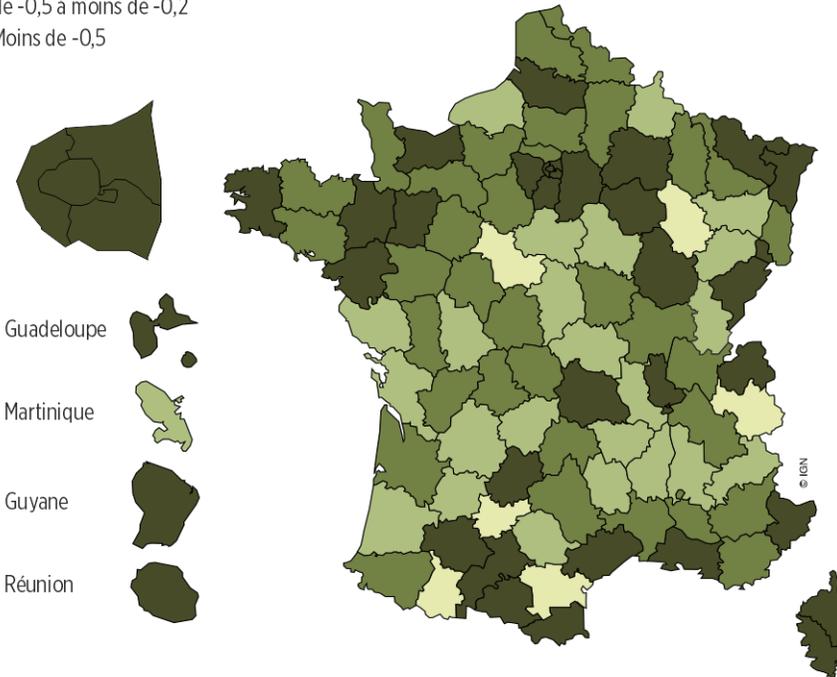
Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

► Evolution trimestrielle de l'emploi salarié au 2ème trimestre 2024 par département

(données CVS en fin de trimestre, en %)

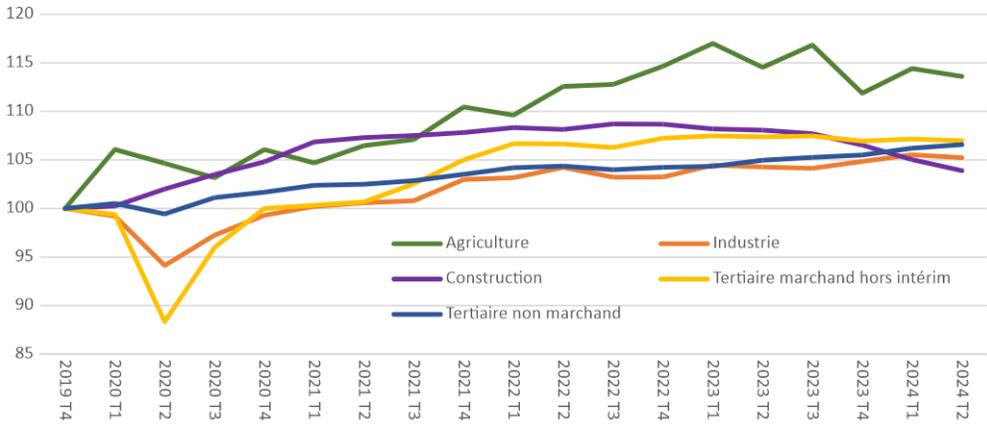
Evolution trimestrielle (ensemble) (en %)

- 0,0 ou plus
- de -0,2 à moins de 0,0
- de -0,5 à moins de -0,2
- Moins de -0,5



Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee
 France hors Mayotte, tous salariés

► Evolution trimestrielle de l'emploi salarié par grand secteur en Corse (base 100 au T4 2019)



Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

► Evolution trimestrielle de l'emploi salarié selon le statut en Corse (base 100 au T4 2019)



Source : Insee, Estimations d'emploi - estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

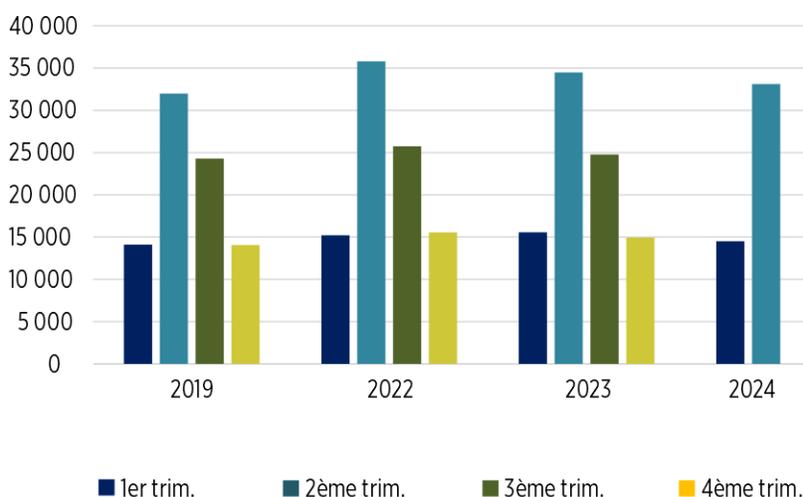
3.2 Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

► Déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) selon le type de contrat et le secteur en 2023 (données brutes, en nombre)

	Evolutions				
	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
CDI	14 952	18 222	16 918	-7,2%	13,1%
CDD	69 472	74 059	72 814	-1,7%	4,8%
Agriculture	67	139	115	-17,3%	71,6%
Industrie	3 276	3 628	3 461	-4,6%	5,6%
Construction	6 756	6 406	5 731	-10,5%	-15,2%
Commerce	14 933	16 132	14 810	-8,2%	-0,8%
Hôtels-cafés-restaurants	28 352	28 882	28 091	-2,7%	-0,9%
Autres services (hors intérim)	31 040	37 094	37 524	1,2%	20,9%
Corse	84 424	92 281	89 732	-2,8%	6,3%
CDI	8 218	10 085	9 215	-8,6%	12,1%
CDD	37 776	40 725	40 459	-0,7%	7,1%
Corse-du-Sud	45 994	50 810	49 674	-2,2%	8,0%
CDI	6 734	8 137	7 703	-5,3%	14,4%
CDD	31 696	33 334	32 355	-2,9%	2,1%
Haute-Corse	38 430	41 471	40 058	-3,4%	4,2%

Source : ACOSS-URSSAF

► Déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) selon l'année et le trimestre en Corse (données brutes, en nombre)



Source : ACOSS-URSSAF

3.3 Les mouvements de main-d'œuvre (MMO)

► Embauches par secteur d'activité, par taille d'établissement et par type de contrat en 2023

(en nombre)

	Nombre d'embauches			Nombre d'embauches en CDD			Nombre d'embauches en CDI		
	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)
Ensemble	97 475	-3,4	-0,8	80 350	-2,6	-0,4	17 125	-7,0	-2,9
Secteur d'activité									
Industrie	3 466	-2,6	-2,7	2 198	-2,0	-4,3	1 268	-3,6	-1,0
Construction	5 381	-9,3	-4,0	2 502	-7,6	-3,9	2 879	-10,8	-4,0
Services	88 628	-3,1	-0,7	75 650	-2,5	-0,2	12 978	-6,5	-3,1
Taille d'établissement									
Moins de 10 salariés	50 150	-1,3	-0,8	42 000	+1,6	-0,2	8 150	-13,7	-3,2
10 salariés ou plus	47 325	-5,7	-0,8	38 350	-6,9	-0,4	8 975	0,0	-2,8

Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

Source : Dares, MMO 2022 et 2023

► Fins de contrats par secteur d'activité, taille d'établissement et type de contrat en 2023

(en nombre)

	Fins de contrats			Fins de CDD			Fins de CDI		
	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)
Ensemble	97 942	-2,1	-0,3	79 779	-2,1	-0,3	18 163	-2,0	-0,6
Secteur d'activité									
Industrie	3 406	-2,8	-2,9	2 085	-2,2	-4,7	1 321	-3,6	-0,9
Construction	5 657	-2,4	-1,5	2 426	-1,1	-3,4	3 231	-3,4	0,0
Services	88 879	-2,1	-0,2	75 268	-2,2	-0,1	13 611	-1,5	-0,6
Taille d'établissement									
Moins de 10 salariés	49 882	+1,1	+0,3	41 520	+2,1	+0,2	8 362	-3,5	+0,7
10 salariés ou plus	48 060	-5,2	-0,6	38 259	-6,3	-0,5	9 801	-0,7	-1,2

Source : Dares, MMO

Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

► Fins des embauches en CDD par secteur d'activité et taille d'établissement en 2023

(en nombre)

	Moins d'un mois arrivé à terme			Plus d'un mois arrivé à terme			Ruptures anticipées		
	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)
Ensemble	36 787	-2,8	+0,2	32 912	-2,0	-3,2	10 080	+0,1	+1,6
Secteur d'activité									
Industrie	351	-9,3	-7,8	1 276	-1,8	-3,5	458	+2,9	-3,7
Construction	424	+42,3	-6,5	1 314	-8,6	-3,5	688	-4,0	-0,8
Services	36 012	-3,1	+0,3	30 322	-1,7	-3,1	8 934	+0,2	+2,4
Taille d'établissement									
Moins de 10 salariés	14 790	+12,5	+0,8	19 823	-4,3	-2,3	6 907	+1,1	+0,1
10 salariés ou plus	21 997	-11,0	0,0	13 089	+1,5	-3,6	3 173	-2,0	+2,6

Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

Source : Dares, MMO 2022 et 2023

3.3 Les mouvements de main-d'œuvre (MMO)

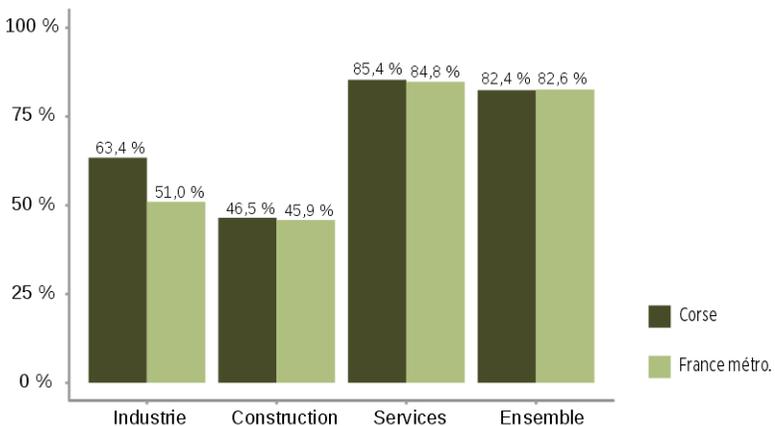
► Fins des embauches en CDI par secteur d'activité et taille d'établissement en 2023 (en nombre)

	Démissions			Licenciements économiques			Licenciements non économiques		
	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)
Ensemble	8 132	+0,5	+2,3	365	-11,4	-13,1	1 650	-22,4	-17,2
Secteur d'activité									
Industrie	550	+0,9	+3,1	30	+25,0	-19,4	102	-22,1	-9,2
Construction	1 636	-2,5	+2,0	72	-16,3	-9,6	372	-14,7	-11,9
Services	5 946	+1,3	+2,2	263	-12,9	-12,2	1 176	-24,6	-18,8
Taille d'établissement									
Moins de 10 salariés	3 426	-3,7	+3,7	269	+0,4	-8,4	585	-20,7	-19,2
10 salariés ou plus	4 706	+3,7	+1,7	96	-33,3	-17,4	1 065	-23,3	-16,6

	Fins de période d'essai			Ruptures conventionnelles			Retraites		
	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)	Effectif	Evolution Corse 2023/2022 (en %)	Evol. France métropolitaine 2023/2022 (en %)
Ensemble	2 795	-6,2	+3,7	3 546	+6,1	+2,2	965	+5,1	-5,1
Secteur d'activité									
Industrie	239	+2,6	+5,5	272	-5,2	-2,9	91	-4,2	-8,0
Construction	323	-20,4	+1,3	564	+10,2	+3,9	119	-2,5	-2,6
Services	2 233	-4,6	+3,7	2 710	+6,6	+2,7	755	+7,7	-4,4
Taille d'établissement									
Moins de 10 salariés	1 181	-14,2	+2,5	2 125	+6,2	+2,5	340	+10,0	-2,3
10 salariés ou plus	1 614	+0,7	+4,1	1 421	+6,0	+2,0	625	+2,6	-5,8

Champ : établissements des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs
 Source : Dares, MMO 2022 et 2023

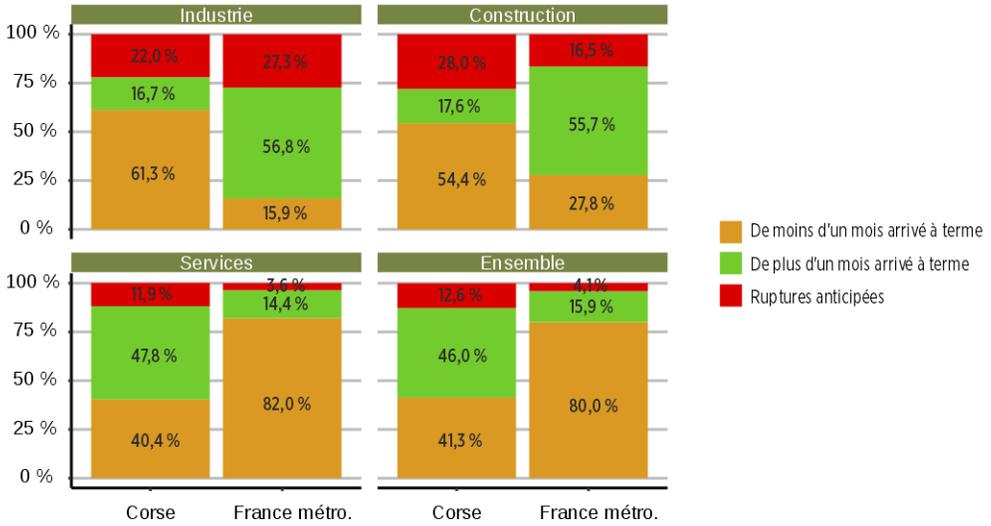
► Part des embauches en CDD par secteur en 2023 (en %)



Source : Dares, MMO 2022 et 2023

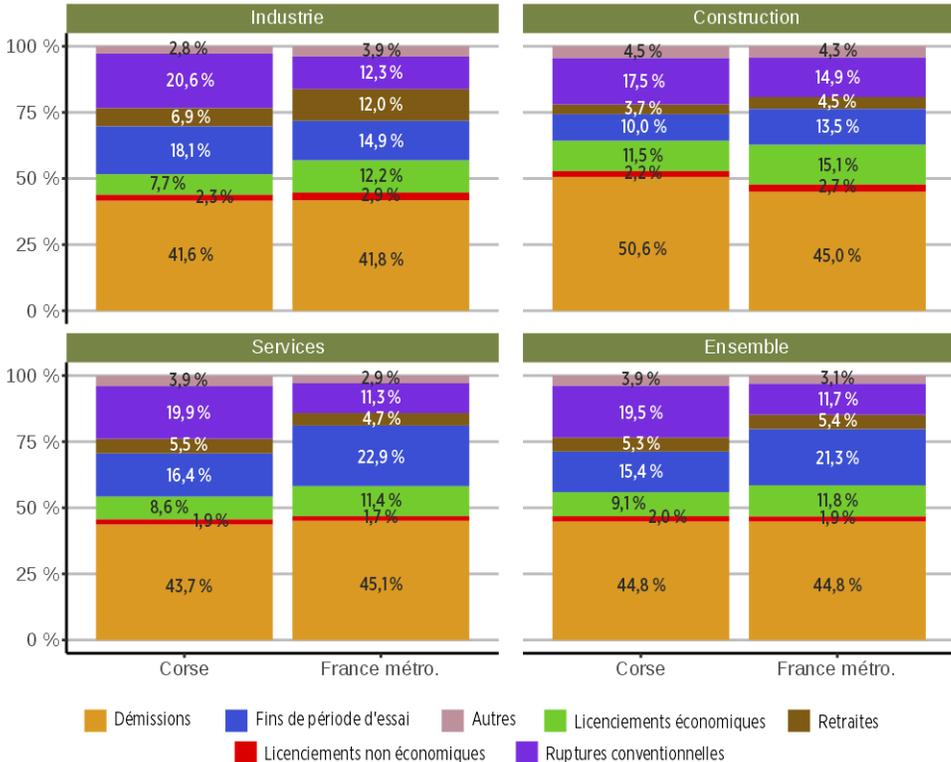
3.3 Les mouvements de main-d'œuvre (MMO)

► Répartition des motifs de fins d'embauches en CDD en 2023 (en %)



Source : Dares, MMO 2022 et 2023

► Répartition des motifs de fins d'embauches en CDI en 2023 (en %)



Source : Dares, MMO 2022 et 2023

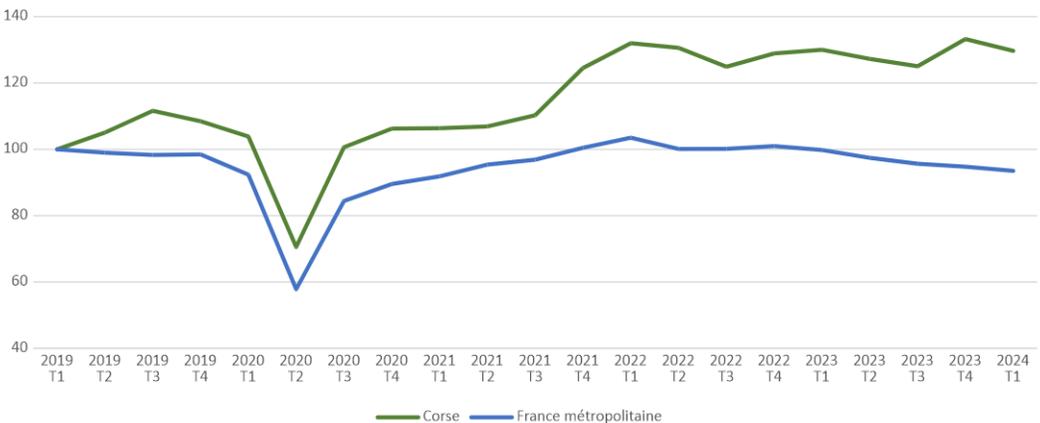
► Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre (1) par région de l'établissement utilisateur (données CVS provisoires, en nombre)

	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
Corse					
1er trimestre	641	891	879	-1,4%	37,2%
2ème trimestre	709	861	847	-1,6%	19,5%
3ème trimestre	694	869	863	-0,8%	24,3%
4ème trimestre	665	844	865	2,4%	30,1%
France métropolitaine					
1er trimestre	794 414	799 462	781 315	-2,3%	-1,6%
2ème trimestre	791 180	784 448	772 131	-1,6%	-2,4%
3ème trimestre	786 632	797 682	757 397	-5,1%	-3,7%
4ème trimestre	765 775	798 102	744 720	-6,7%	-2,7%

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim
 Champ : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires
 Les statistiques d'intérim à l'établissement utilisateur sont plus pertinentes pour observer l'intérim au niveau régional puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

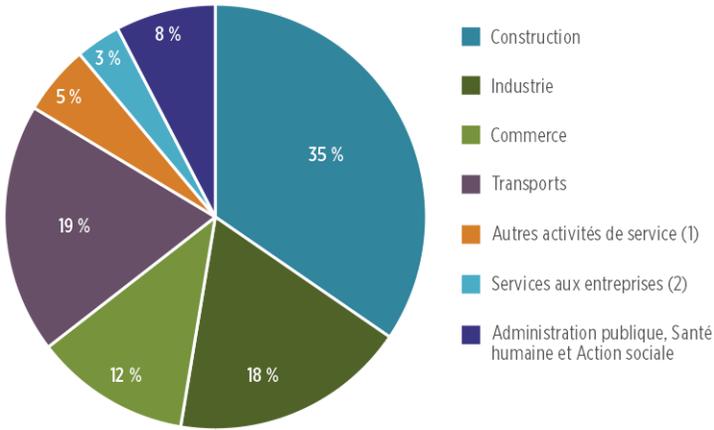
(1) Nombre d'intérimaires en cours en fin de trimestre : cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de trimestre. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.).

► Evolution des contrats intérimaires en équivalent emplois à temps plein (1) (données CVS, base 100 au 1er janvier 2019)



Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim
 (1) Equivalent-emplois à temps plein sur le trimestre (ETP) : mesure un volume de travail en intérim au cours du trimestre, qui se différencie du nombre d'intérimaires en fin de trimestre. Cette mesure tient compte du nombre de jours travaillés, en corrigeant des jours non ouvrés par période de 7 jours ; une semaine de travail est ainsi considérée comme durant 5 jours. En revanche, elle ne prend pas en compte le volume horaire effectué.

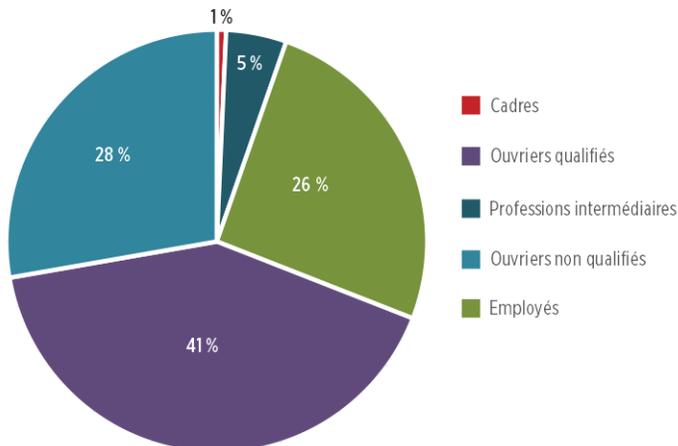
► Répartition des contrats intérimaires selon le secteur d'activité en Corse en 2023 (données CVS, en %)



Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim contrats mesurés en fin de mois

(1) Autres activités de services : dont activités financières, d'assurance, hébergement-restauration, activités immobilières, information-communication
 (2) Services aux entreprises : activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien aux entreprises

► Répartition des contrats intérimaires selon la catégorie socioprofessionnelle en Corse en 2023 (données CVS, en %)



Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Depuis le 1er janvier 2020, la Déclaration sociale nominative (DSN) intègre la Déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), qui était auparavant collectée annuellement par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). De plus, l'OETH s'applique à présent aux entreprises, et non plus aux établissements, ayant employé 20 salariés ou plus au cours de l'année, à hauteur de 6 % de leur effectif. Le décompte des effectifs assujettis et des bénéficiaires de l'OETH est également modifié, avec en particulier l'intégration dans les effectifs assujettis des salariés relevant d'emplois « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap).

► Les entreprises assujetties et l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en Corse en 2022 (données brutes provisoires, en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Nombre d'entreprises	315	325	640	111 274
Effectifs assujettis en équivalent temps plein	17 125	15 812	32 936	12 331 936
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les entreprises devraient employer (1)	878	788	1 666	685 311
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) (2)	5,1%	5,0%	5,1%	5,6%

Source : Dares, DSN-Sismo

(1) Le nombre de travailleurs handicapés que les entreprises ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6 % de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure.

(2) Le taux de 6 % est théorique car, dans la pratique, l'arrondi à l'unité inférieure fait baisser ce taux.

► Décompte du nombre de travailleurs handicapés dans les effectifs des entreprises assujetties à l'OETH (1) en Corse en 2022 (données brutes provisoires, en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
En nombre de personnes physiques	909	703	1 612	657 386
En nombre d'équivalents temps plein (2)	593	459	1 052	432 637
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein (en %)	3,5%	2,9%	3,2%	3,5%
En nombre d'équivalent temps plein après majoration (3)	769	600	1 368	554 717
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein majoré (en %)	4,5%	3,8%	4,2%	4,5%

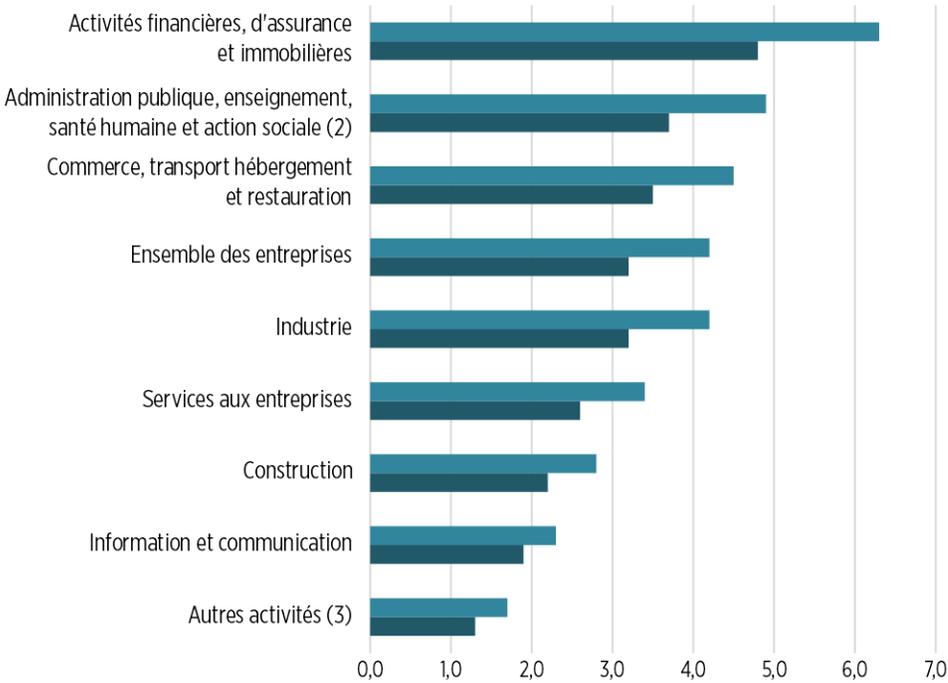
Source : Dares, DSN-Sismo

(1) Les travailleurs handicapés pris en compte sont ceux employés directement par les entreprises assujetties (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition). Ils sont décomptés selon trois modes différents (en personnes physiques, en équivalent temps plein et en équivalent temps plein après majoration des travailleurs handicapés âgés d'au moins 50 ans).

(2) Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

(3) La majoration consiste à appliquer pour chaque travailleur handicapé âgé de 50 ans ou plus un coefficient de valorisation de 1,5 dans le calcul des effectifs de BOETH. Par exemple, une personne ayant travaillé à 80 % à compter du 1er juillet de l'année compte pour : $[0,8 * (6/12)] * 1,5 = 0,6$ équivalent temps plein.

► Taux d'emploi direct et majoré selon le secteur d'activité en Corse en 2023 (1) (données brutes provisoires, en %)



- Taux d'emploi direct majoré
- Taux d'emploi direct

Source : Dares, DSN-Sismo

(1) Le taux d'atteinte directe de l'OETH est le rapport entre le nombre de travailleurs handicapés employés directement par les entreprises assujetties (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition) en équivalent temps plein et en prenant en compte la majoration de ceux âgés de 50 ans ou plus, et les effectifs attendus. Il peut également être calculé en rapportant le taux d'emploi direct majoré au taux attendu dans les entreprises assujetties.

(2) Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, comme les caisses d'allocations familiales.

(3) Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que diverses activités de service.

► Effectif salarié par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en Corse en 2020

(en nombre)

	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Autre organisme*	Economie sociale	Hors Economie sociale	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	c	0	c	0	0	21	2 959	2 980
Industrie et construction	c	0	c	0	0	176	18 850	19 026
dont industries alimentaires, boissons, tabac	c	0	0	0	0	0	c	2 611
Commerce, transports, hébergement et restauration dont commerce	192 c	c c	c c	0 0	c 0	262 152	31 615 18 142	31 877 18 294
Activités financières et d'assurance	653	217	0	0	0	870	1 691	2 561
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	64	0	372	0	421	857	11 168	12 025
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	c	c	5 163	0	0	5 510	37 406	42 916
dont enseignement	c	0	c	0	0	471	7 020	7 491
dont santé humaine	0	c	c	0	0	322	8 174	8 496
dont action sociale	c	c	4 496	0	0	4 717	2 527	7 244
Autres services	c	c	1 618	c	c	1 695	2 198	3 893
dont arts, spectacles et activités récréatives	c	0	c	0	0	c	c	1 243
Total	1 118	c	7 230	c	478	9 391	105 887	115 278

Source : Insee, Flores 2020

Champ : Postes de travail dernière semaine de décembre (hors intérimaires)

c : données confidentielles

* Autre organisme privé à but non lucratif

► Établissements employeurs de l'économie sociale par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en Corse en 2020 (en nombre)

	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Autre organisme*	Economie sociale	Hors Economie sociale	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	871	c	685	c	23	1 584	106 808	108 392
Industrie et construction	2 392	c	307	c	c	2 722	391 628	394 350
dont industries alimentaires, boissons, tabac	1 065	0	c	0	c	1 090	46 868	47 958
Commerce, transports, hébergement et restauration dont commerce	3 827 3 257	971 960	3 435 c	76 0	42 c	8 351 4 611	694 040 427 747	702 391 432 358
Activités financières et d'assurance	12 840	4 363	255	c	c	17 469	79 522	96 991
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	2 617	75	14 2925	127	52 575	69 686	389 923	459 609
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	593	1 419	55 553	1 619	294	59 478	231 803	291 281
dont enseignement	349	c	19 821	141	c	20 398	78 188	98 586
dont santé humaine	38	731	4 130	223	76	5 198	74 979	80 177
dont action sociale	206	685	31 602	1 255	134	33 882	22 420	56 302
Autres services	Coopérative	c	92 924	363	1 239	94 831	103 630	198 461
dont arts, spectacles et activités récréatives	159	0	52 845	c	c	53 083	22 235	75 318
Total	23 427	6 861	167 451	2 198	54 184	254 121	1 997 354	2 251 475

Source : Insee, Flores 2020

Champ : Postes de travail dernière semaine de décembre (hors intérimaires)

c : données confidentielles

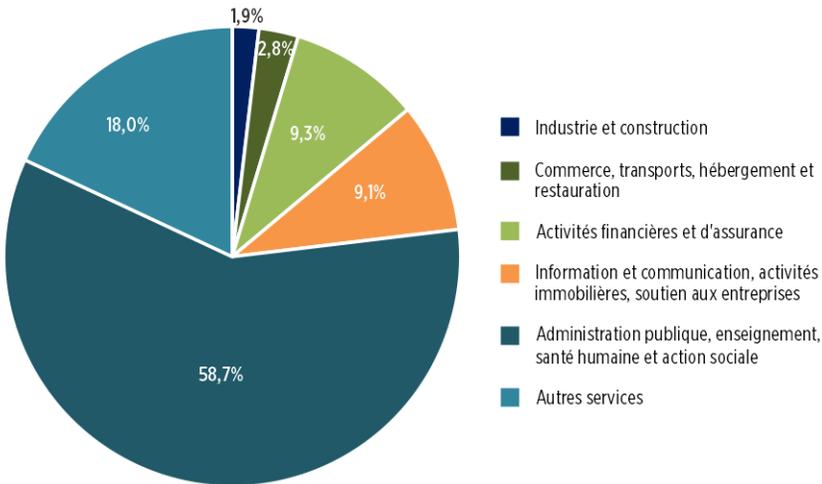
* Autre organisme privé à but non lucratif

► Poids de l'effectif salarié de l'économie sociale par famille de l'économie sociale et secteur d'activité en 2020 (en %)

	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Autre organisme*	Economie sociale	Hors Economie sociale
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	c	1,8	c	0,1	4,3	95,7
Industrie et construction	1,1	c	0,1	c	0,0	1,3	98,7
dont industries alimentaires, boissons, tabac	4,2	0,0	c	0,0	c	4,3	95,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1,0	0,1	0,4	0,0	0,0	1,5	98,5
dont commerce	1,5	0,1	c	0,0	c	1,7	98,3
Activités financières et d'assurance	20,4	9,0	0,8	c	c	30,6	69,4
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	0,7	0,1	3,8	0,2	1,5	6,2	93,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,1	0,6	17,6	1,2	0,2	19,7	80,3
dont enseignement	0,2	0,0	18,9	0,5	0,1	19,6	80,4
dont santé humaine	0,0	1,3	8,0	2,1	0,5	11,9	88,1
dont action sociale	0,3	1,3	53,5	3,1	0,3	58,5	41,5
Autres services	0,3	0,0	43,2	0,4	0,9	44,8	55,2
dont arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,0	48,0	0,2	0,0	48,7	51,3
Total	1,4	0,5	8,1	0,4	0,3	10,8	89,2

* Autre organisme privé à but non lucratif

► Répartition des salariés de l'économie sociale par secteur d'activité en Corse en 2020 (en %)



Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2020
 Hors agriculture, sylviculture et pêche

4.

Marché du travail

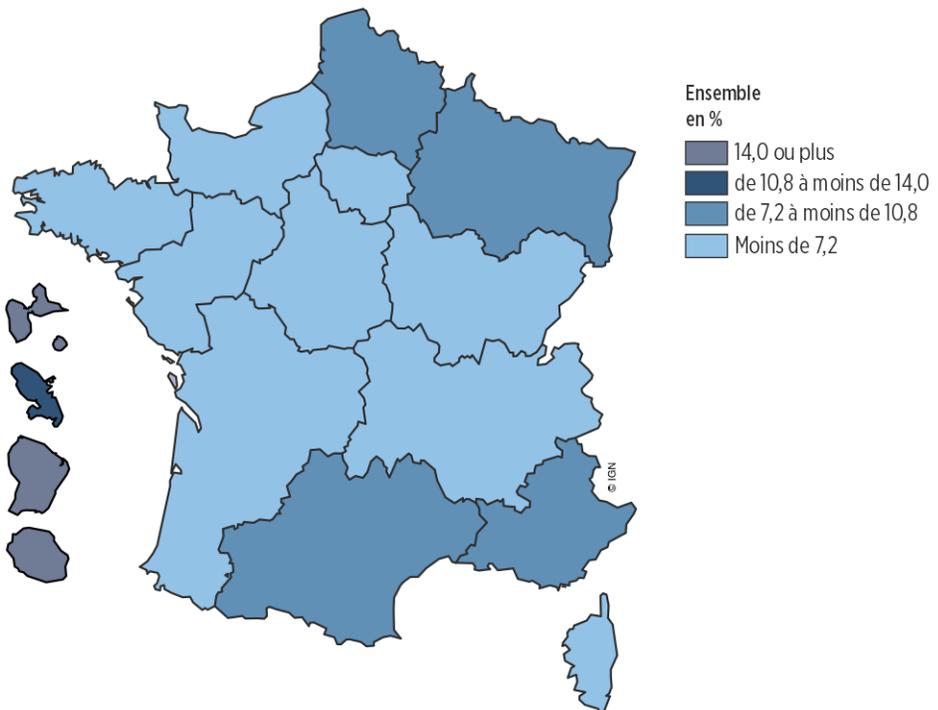
Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par sexe et âge (données CVS, en %)

		Ensemble	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +
2019	Corse-du-Sud	7,7	7,2	8,1	23,2	7,0	5,3
	Haute-Corse	8,5	7,6	9,5	25,0	7,6	6,0
	Corse	8,2	7,4	8,8	24,2	7,3	5,7
	France métropolitaine	8,2	8,2	8,1	20,2	7,3	6,0
2022	Corse-du-Sud	5,8	5,6	6,0	17,7	5,2	4,0
	Haute-Corse	6,4	5,9	7,1	18,5	5,9	4,4
	Corse	6,1	5,7	6,6	18,1	5,6	4,2
	France métropolitaine	7,1	7,3	6,9	16,9	6,4	5,0
2023	Corse-du-Sud	6,0	5,6	6,4	17,7	5,5	4,0
	Haute-Corse	6,8	6,1	7,6	19,3	6,3	4,4
	Corse	6,4	5,8	7,0	18,5	5,9	4,2
	France métropolitaine	7,1	7,2	7,0	16,8	6,5	4,9

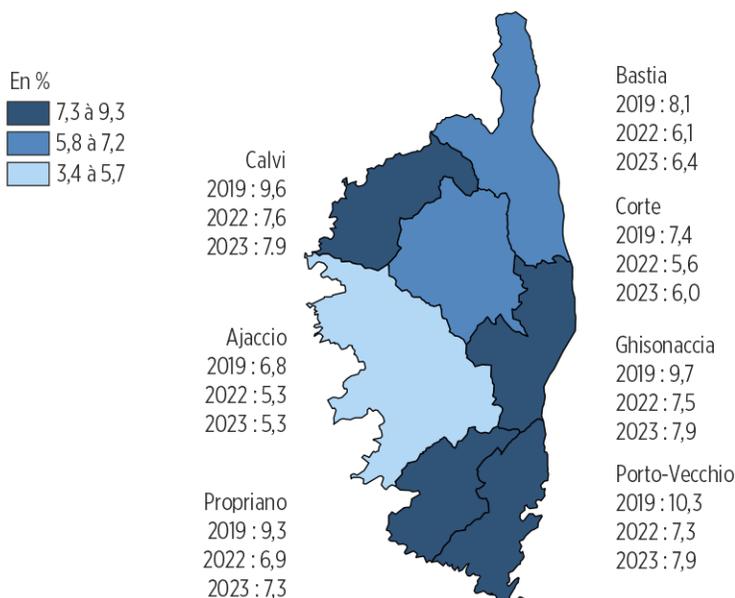
Source : Insee, taux de chômage localisés

► Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par région en 2023 (données CVS, en %)



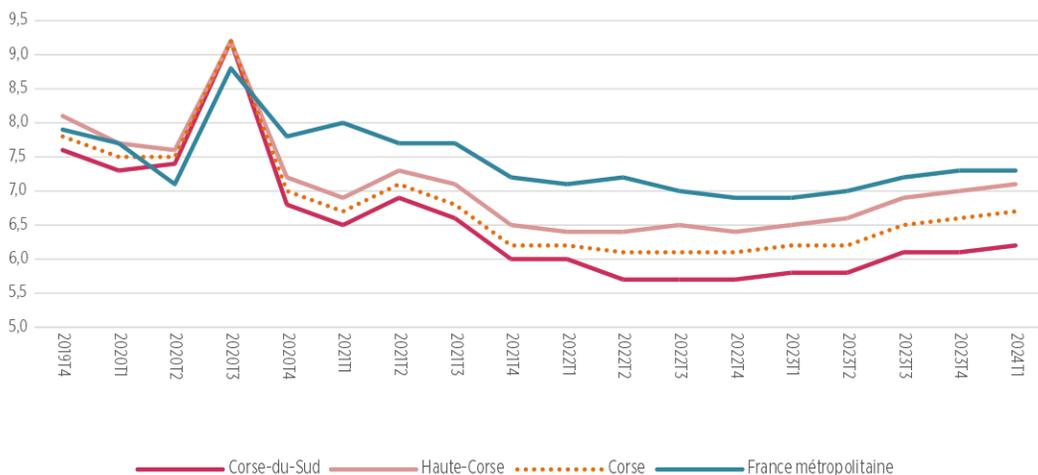
Source : Insee, taux de chômage localisés

► Taux de chômage localisé en moyenne annuelle par zone d'emploi en 2023 (données CVS, en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés

► Evolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS, en %)



Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés

4.2 Les demandeurs d'emploi inscrits à France travail

► Demandeurs d'emploi inscrits à France travail selon la catégorie au 4^{ème} trimestre (données CVS, en nombre)

		Evolution en %				
		2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
Corse-du-Sud	A	8 050	5 940	5 990	0,8	-25,6
	BC	2 230	2 820	2 910	3,2	30,5
	ABC	10 280	8 760	8 890	1,5	-13,5
	ABCDE	11 820	10 770	10 920	1,4	-7,6
Haute-Corse	A	8 580	6 760	6 900	2,1	-19,6
	BC	2 590	3 400	3 540	4,1	36,7
	ABC	11 170	10 160	10 440	2,8	-6,5
	ABCDE	13 020	12 180	12 540	3,0	-3,7
Corse	A	16 630	12 700	12 890	1,5	-22,5
	BC	4 830	6 230	6 450	3,5	33,5
	ABC	21 450	18 920	19 340	2,2	-9,8
	ABCDE	24 840	22 950	23 450	2,2	-5,6
France métropolitaine (milliers)	A	3 318,0	2 835,3	2 823,0	-0,4	-14,9
	BC	2 141,9	2 267,4	2 298,6	1,4	7,3
	ABC	5 459,9	5 102,8	5 121,7	0,4	-6,2
	ABCDE	6 106,2	5 811,3	5 849,0	0,6	-4,2

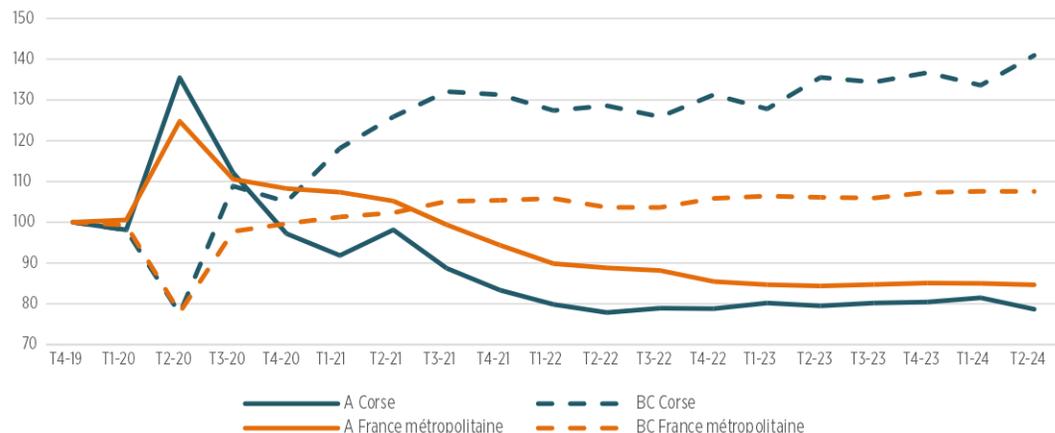
Source : France Travail, Dares (STMT)

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

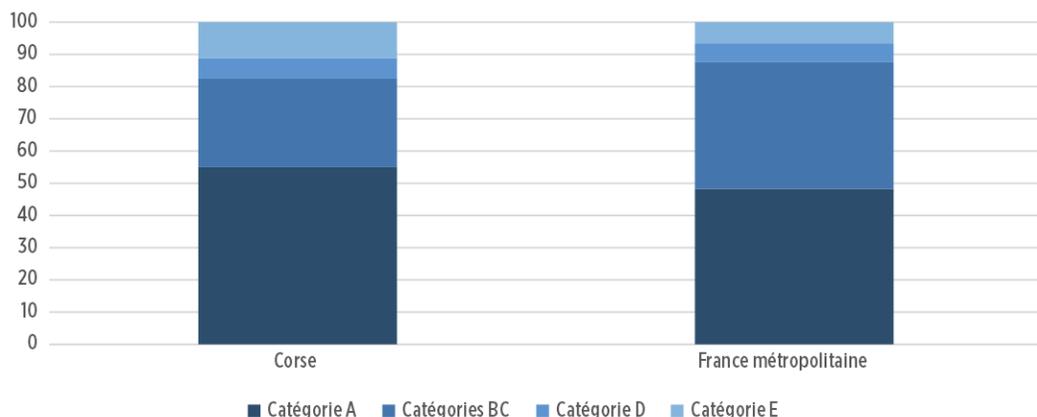
► Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France travail selon la catégorie (données CVS, base 100 au 4^{ème} trimestre 2019)



Source : France Travail, Dares (STMT)

4.2 Les demandeurs d'emploi inscrits à France travail

► Répartition des demandeurs d'emploi selon la catégorie au 4ème trimestre 2023 (données CVS, en %)



Source : France Travail, Dares (STMT)

► Demandeurs d'emploi inscrits à France travail en catégories ABC selon le public au 4ème trimestre (données CVS, en nombre)

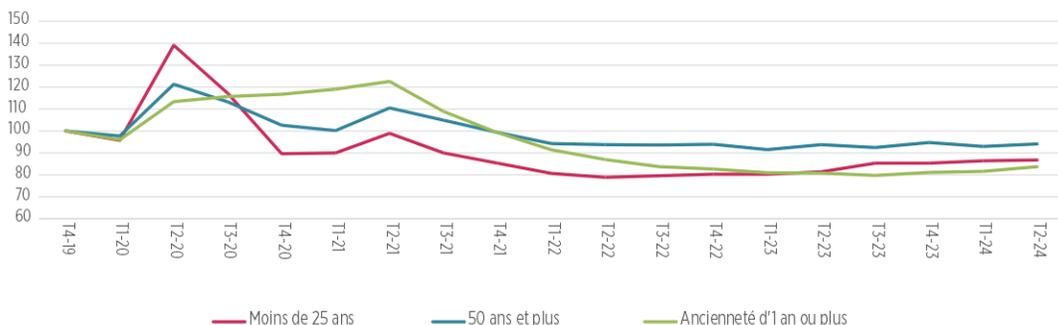
		2019	2022	2023	Evolution en %	
					2023/2022	2023/2019
Corse-du-Sud	Hommes	4 660	3 970	4 100	3,3	-12,0
	Femmes	5 620	4 790	4 800	0,2	-14,6
	Moins de 25 ans	1 300	1 050	1 040	-1,0	-20,0
	50 ans ou plus	2 940	2 680	2 680	0,0	-8,8
	Chômeurs longue durée - DELD (1)	2 990	2 340	2 230	-4,7	-25,4
	Part des DELD (en points)	29,1	26,7	25,1	-1,6	-4,0
Haute-Corse	Hommes	4 920	4 500	4 620	2,7	-6,1
	Femmes	6 260	5 660	5 820	2,8	-7,0
	Moins de 25 ans	1 490	1 200	1 330	10,8	-10,7
	50 ans ou plus	3 170	3 050	3 100	1,6	-2,2
	Chômeurs longue durée - DELD (1)	3 520	3 040	3 050	0,3	-13,4
	Part des DELD (en points)	31,5	29,9	29,2	-0,7	-2,3
Corse	Hommes	9 570	8 470	8 720	3,0	-8,9
	Femmes	11 880	10 450	10 620	1,6	-10,6
	Moins de 25 ans	2 790	2 240	2 380	6,3	-14,7
	50 ans ou plus	6 100	5 730	5 780	0,9	-5,2
	Chômeurs longue durée - DELD (1)	6 510	5 380	5 280	-1,9	-18,9
	Part des DELD (en points)	30,3	28,4	27,3	-1,1	-3
France métropolitaine (en milliers)	Hommes	2 615,3	2 461,4	2 492,0	1,2	-4,7
	Femmes	2 844,6	2 641,3	2 629,6	-0,4	-7,6
	Moins de 25 ans	702,0	627,1	654,4	4,4	-6,8
	50 ans ou plus	1 429,0	1 405,5	1 394,0	-0,8	-2,4
	Chômeurs longue durée - DELD (1)	2 587,2	2 293,9	2 227,3	-2,9	-13,9
	Part des DELD (en points)	47,4	45,0	43,5	-1,5	-3,9

Source : France Travail, Dares (STMT)

(1) : Demandeurs d'emploi de longue durée : un an ou plus d'ancienneté

4.2 Les demandeurs d'emploi inscrits à France travail

► Evolution des demandeurs d'emploi de catégories ABC inscrits à France travail selon le public en Corse (données CVS, base 100 au 4ème trimestre 2019)



Source : France Travail, Dares (STMT)

► Demandeurs d'emploi inscrits à France travail en catégories ABC selon la zone d'emploi au 4ème trimestre (données brutes, en nombre)

	Evolution en %				
	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
Ajaccio	7 260	6 340	6 250	-1,4	-13,9
Bastia	7 460	6 720	6 920	3,0	-7,2
Calvi	2 410	2 160	2 150	-0,5	-10,8
Corte	850	740	780	5,4	-8,2
Ghisonaccia	1 490	1 340	1 430	6,7	-4,0
Porto-Vecchio	3 160	2 480	2 750	10,9	-13
Propriano	1 140	920	910	-1,1	-20,2

Source : France Travail, Dares (STMT)

4.3 Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)

► Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) des travailleurs handicapés à fin décembre (données brutes, en nombre et en %)

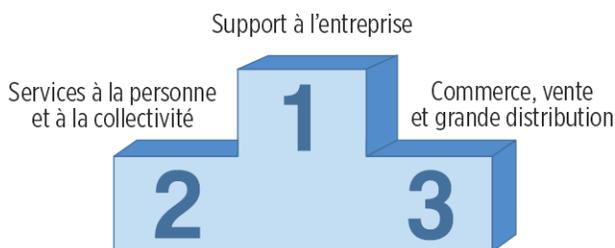
		Evolution en %				
		2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
Corse-du-Sud	Nombre de DEBOE Part (en %)	981 8,1	980 9,5	1 010 9,5	3,1 -	3,0 -
Haute-Corse	Nombre de DEBOE Part (en %)	1 027 8,2	858 7,5	930 7,9	8,4 -	-9,4 -
Corse	Nombre de DEBOE Part (en %)	2 008 8,2	1 838 8,4	1 940 8,6	5,5 -	-3,4 -
France	Nombre de DEBOE Part (en %)	495 676 8,6	454 968 8,4	474 413 8,7	4,3 -	-4,3 -

Source : Agefiph

► Profil des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)

- ✓ 56% sont des femmes contre 55% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi
- ✓ 54% ont 50 ans ou plus contre 30% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi
- ✓ 38% sont inscrits à France Travail depuis 1 an et plus contre 24% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.
- ✓ L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est de 472 jours en Corse contre 316 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi
- ✓ 38% sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) contre 27% au niveau national

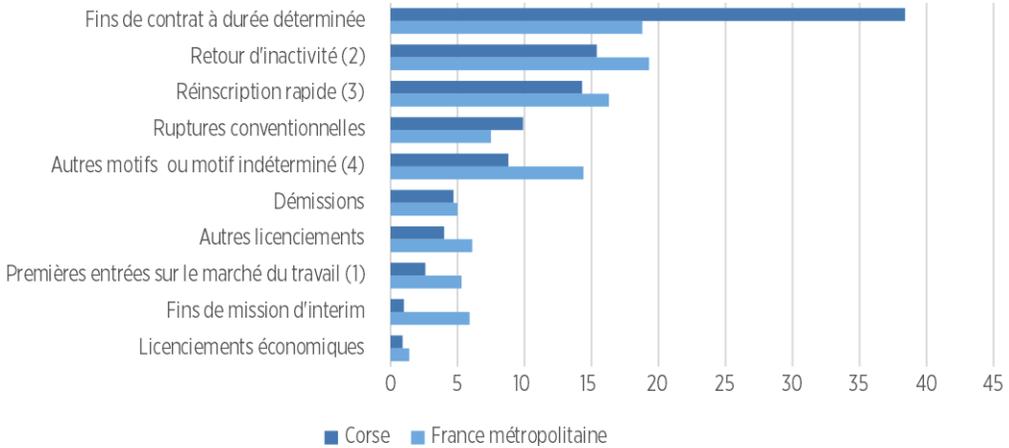
► Les domaines d'emploi et métiers les plus recherchés par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Corse en 2023



Source : Agefiph

4.4 Les entrées et sorties des listes de France travail

► Inscriptions à France travail selon le motif - Cumul annuel 2023 (données brutes en cumul annuel, en %)



Source : France Travail, Dares (STMT)

► Evolution des flux d'inscriptions des demandeurs d'emploi de catégories ABC à France travail selon le motif entre 2023 et 2022 (données brutes en cumul annuel, en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre	16 407	17 092	33 499	6 366 453
Fins de contrat à durée déterminée	-0,7	1,2	0,2	0,3
Fins de mission d'interim	8,0	5,6	6,8	5,5
Licenciements économiques	4,5	14,8	9,3	-3,5
Autres licenciements	-8,3	-20,2	-14,1	-13,3
Démissions	13,1	14,3	13,7	10,3
Ruptures conventionnelles	6,2	3,4	4,8	1,6
Premières entrées sur le marché du travail (1)	-9,3	11,4	3,0	-1,9
Retour d'inactivité (2)	10,3	9,3	9,7	13,4
Réinscription rapide (3)	3,9	6,1	5,0	1,8
Autres motifs ou motif indéterminé (4)	-1,4	-0,9	-1,1	-2,2
Ensemble des entrées	2,2	3,2	2,7	2,1

Source : France Travail, Dares (STMT)

(1) Inscription à Pôle emploi d'une personne qui se présente pour la 1ère fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive

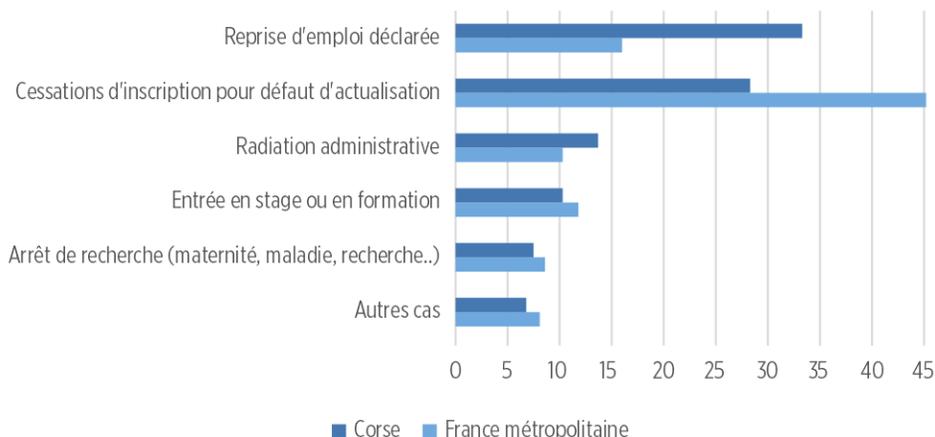
(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation

(3) Réinscription après une sortie de courte durée suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité

(4) Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi

4.4 Les entrées et sorties des listes de France travail

► Sorties de France Travail selon le motif - Cumul annuel en 2023 (données brutes en cumul annuel, en %)



Source : France Travail, Dares (STMT)

► Evolution des flux de sorties des demandeurs d'emploi de catégories ABC à France travail selon le motif entre 2023 et 2022 (données brutes en cumul annuel, en nombre et en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre	16 083	16 652	32 735	6 302 567
Reprise d'emploi déclarée	-3,8	-0,4	-2,3	-12,0
Entrée en stage ou en formation	-11,9	-3,3	-7,2	-3,3
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	-4,9	0,4	-2,1	-1,6
Radiation administrative	6,5	2,3	4,5	7,0
Arrêt de recherche (maternité, maladie...)	-5,0	-3,6	-4,3	-2,9
Dont arrêt pour maladie	-3,1	-5,9	-4,6	1,3
Autres cas	-1,7	-2,7	-2,2	3,7
Ensemble des sorties	-3,5	-0,6	-2,0	-2,5

Source : France Travail, Dares (STMT)

4.5 Les offres d'emploi collectées

► Offres d'emploi collectées (données brutes en cumul annuel, en nombre et en %)

		Evolution en %				
		2019	2022	2023	2023/2022	2023/2019
Corse-du-Sud	Nombre d'offres	8 680	13 370	12 845	-3,9	48,0
	dont offres durables	4 108	7 382	7 301	-1,1	77,7
	Part des offres durables (en %)	47,3	55,2	56,8	-	-
Haute-Corse	Nombre d'offres	9 750	15 719	13 844	-11,9	42,0
	dont offres durables	3 610	7 458	6 487	-13,0	79,7
	Part des offres durables (en %)	37,0	47,4	46,9	-	-
Corse	Nombre d'offres	18 430	29 089	26 689	-8,3	44,8
	dont offres durables	7 718	14 840	13 788	-7,1	78,6
	Part des offres durables (en %)	41,9	51,0	51,7	-	-
France métropolitaine	Nombre d'offres	3 233 108	3 989 715	3 952 548	-0,9	22,3
	dont offres durables	1 917 400	2 513 254	2 484 924	-1,1	29,6
	Part des offres durables (en %)	59,3	63,0	62,9	-	-

Source : France Travail, Dares (STMT)

5.

Politiques de l'emploi et de
la formation professionnelle

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

5.1 Les principales politiques d'aide à l'emploi

► Synthèse des entrées dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi en 2023 (données brutes, en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Evolution 2023/2022 (en %)	France métropolitaine	Evolution 2023/2022 (en %)
AIDES À L'EMPLOI						
Contrats en alternance	-	-	3 152	+0,6	945 058	+1,3
Contrat d'apprentissage (1)(2)	1 422	1 385	2 807	-0,4	829 084	+1,9
Contrat de professionnalisation	-	-	345	+9,2	115 974	-2,2
Insertion par l'activité économique	483	818	1 301	-0,9	313 339	+1,9
CDDI dans un Atelier et chantier d'insertion (ACI)	337	572	909	-3,0	176 466	+2,5
Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)	4	23	27	+3,8	1 500	+45,5
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	88	188	276	+3,4	36 556	+0,7
Association intermédiaire (AI)	0	13	13	-13,3	47 653	-0,3
Entreprise d'insertion (EI)	54	22	76	-7,3	51 164	+1,8
PEC et CUI-CIE	76	104	180	-66,3	72 710	-29,7
Parcours emploi compétences (PEC-CAE)	40	54	94	-67,9	44 807	-23,5
Contrat unique d'insertion	-	-	-	-	-	-
Contrat initiative emploi (PEC-CIE)	36	50	86	-64,3	27 903	-37,8
ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	-	-	-	-	-	-
Contrat engagement jeune (CEJ) Premières entrées	737	951	1 688	+17,0	292 856	+13,5
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	639	660	1 299	-18,8	254 403	+6,0
Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)	-	-	733	-1,6	146 086	+3,9
EMPLOIS FRANCS	6	45	51	+2,0	22 562	-16,5

Sources : Dares-ASP-DGEFP

(1) Nouvelles entrées y/c reconductions

(2) Les données relatives aux entrées concernent les flux c'est-à-dire le nombre d'entrées au cours de l'année 2023.

Elles se différencient des données relatives au stock d'apprentis en contrat en fin d'année, au 31 décembre 2023 (contrats dont la date de début est antérieure ou égale au 31 décembre 2023 et la date de fin est égale ou postérieure au jour de l'extraction).

► Nombre et profil des apprentis au 31 décembre 2023

(en nombre et en %)

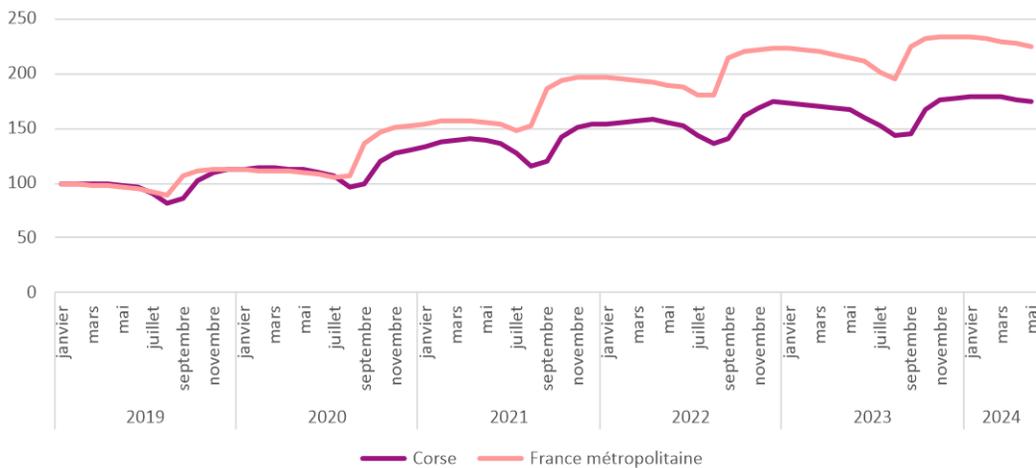
	Corse	France métropolitaine
Nombre d'apprentis (1)	3 171	992 250
Secteur Privé	94 %	97 %
Secteur public	6 %	3 %
Femmes	40 %	43 %
Hommes	60 %	57 %
Travailleurs handicapés	4 %	2 %
Diplôme secondaire	57 %	37 %
Diplôme supérieur	43 %	63 %

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

(1) Stock d'apprentis en contrat en fin d'année, au 31 décembre 2023, c'est-à-dire les contrats dont la date de début est antérieure ou égale au 31 décembre 2023 et dont la date de fin est égale ou postérieure au jour de l'extraction.

► Evolution du nombre de contrats d'apprentissage depuis 2019

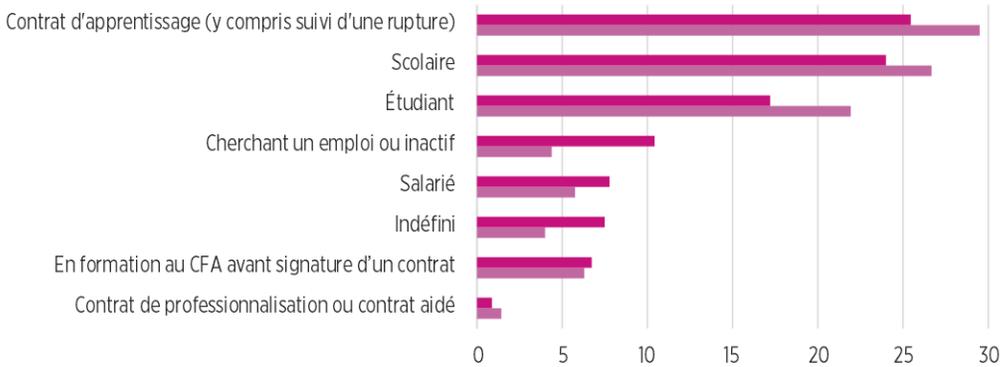
(base 100 en janvier 2019)



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

► Situation des apprentis selon le statut au 31 décembre 2023

(en %)

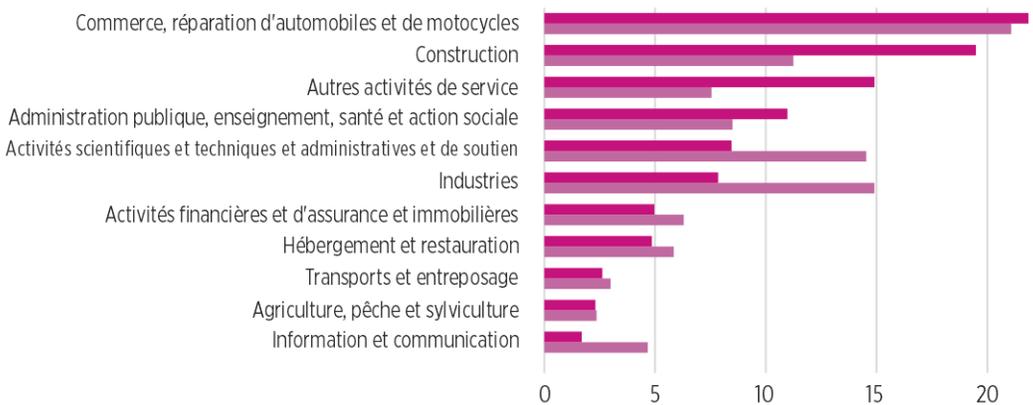


■ Corse ■ France métropolitaine

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

► Situation des apprentis selon le secteur d'activité au 31 décembre 2023

(en %)



■ Corse ■ France métropolitaine

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

► Profil des entrées (1) en PEC-CAE et PEC-CIE selon le public en 2023

(en %)

	Corse	France métropolitaine
Femmes	62 %	58 %
Personnes en situation de handicap	19 %	12 %
Bénéficiaires du RSA	9 %	21 %
Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus)	15 %	19 %
Quartiers prioritaires	1 %	12 %

Source : DGEFP/SID/ASP

(1) somme marchand et non marchand

► Profil des entrées dans les structures d'insertion par l'activité économique selon le public en 2023

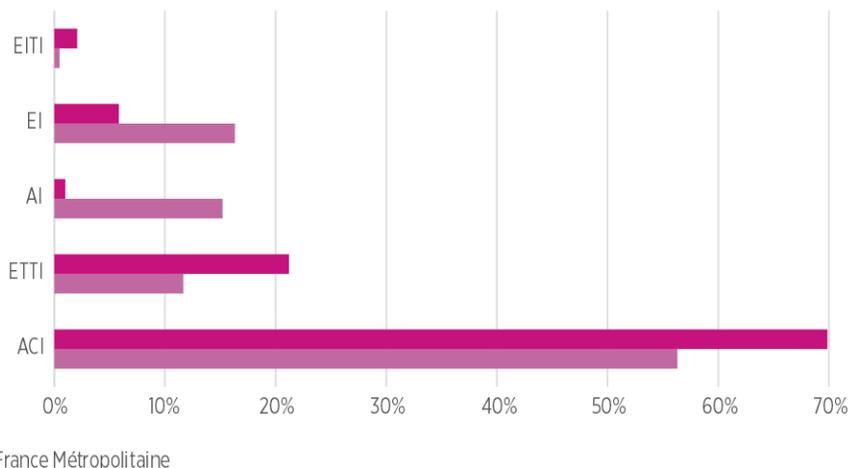
(en %)

	Corse	France métropolitaine
Femmes	28 %	36 %
Personnes en situation de handicap	15 %	9 %
Bénéficiaires du RSA	31 %	39 %
Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus)	33 %	47 %
Quartiers prioritaires	5 %	23 %

Source : ASP - Traitement Dares

► Répartition des entrées selon le type de structure de l'IAE en 2023

(en %)



Source : ASP - Traitement Dares

5.4 Le contrat d'engagement

jeune (CEJ)

► Evolution des entrées en CEJ depuis le début du dispositif selon l'opérateur en Corse

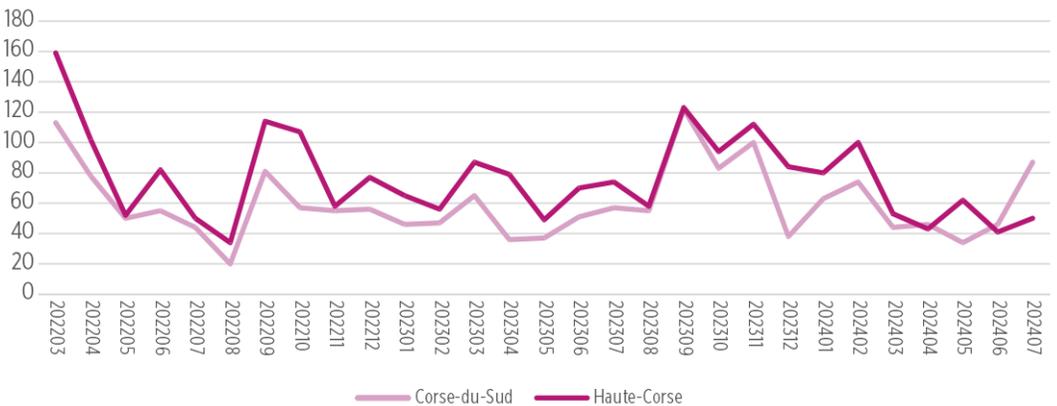
(en nombre)



Source : I_MILO, SI PE

► Evolution des entrées en CEJ depuis le début du dispositif selon le département en Corse

(en nombre)



Source : I_MILO, SI PE

5.5 La formation et l'accompagnement

► Formation des personnes en recherche d'emploi sur la base des attestations d'inscription en stage (AIS) Cumul annuel des entrées prévisionnelles selon le type de financeur

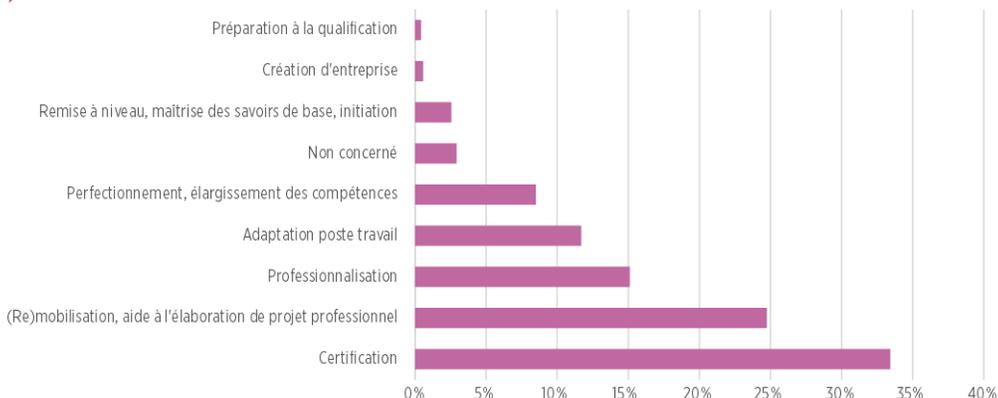
(en nombre)

	2022	2023	Evolution 2023/2022 (en %)
Dispositif France travail	1 328	1 159	-12,7
Dispositif Collectivité de Corse	1 872	2 060	10,0
Autres dispositifs (dont opérateurs de Compétences - OPCO)	282	260	-7,8
Compte personnel de formation (CPF) autonome non abondé par France travail	1 831	1 349	-26,3
Cumul des entrées prévisionnelles (tous financeurs)	5 313	4 828	-9,1

Source : POP/SISP

► Répartition des entrées prévisionnelles selon l'objectif de formation

(en %)



Source : POP/SISP

► Répartition des entrées prévisionnelles selon le public en 2023 (1)

(en %)

	Corse	France
Hommes	38,7%	47,5%
Femmes	61,3%	52,5%
Résident en QPV	3,9%	14,9%
Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)	13,5%	8,3%
Non qualifiés	43,7%	49,8%
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	13,4%	21,4%
Demandeur d'emploi de longue durée (1 an et +)	11,0%	12,5%

Source : POP/SISP

(1) Hors CPF autonome non abondé par France travail

5.5 La formation et l'accompagnement

► Entrées prévisionnelles par secteurs prioritaires du plan de relance en Corse (1)

(en %)

	2022	2023	Evolution 2023/2022 (en %)
Métiers du numérique	250	263	5,2
Transition écologique	133	100	-24,8
Sanitaire et social	124	104	-16,1
dont infirmiers	24	32	33,3
dont aides-soignants	68	59	-13,2
Industrie	204	229	11,7
dont industrie agroalimentaire	118	131	11,0
dont industrie pharmaceutique	39	32	-17,9
dont métallurgie	42	60	42,9
Transversal	152	160	5,3
Total des entrées dans les grands secteurs stratégiques du Plan de relance	863	856	-0,8
Total des entrées hors secteurs stratégiques	2 619	2 623	0,2
Total des entrées (hors CPF autonome non abondé par PE)	3 482	3 479	-0,1
Part des entrées dans les secteurs stratégiques (en %)	24,8	24,6	-

Source : POP/SISP

(1) hors CPF autonome non abondé par Pôle emploi

► Les certifications obtenues dans le domaine sanitaire

(Nombre de reçus/présentés)

	2022	2023
IDE CI	116	95
DEAS CI	110	99
DEAP CI	27	29
DEA CI	28	15
DEAS VAE	11	2
DEAP VAE	1	0
CRAE :		
* Masseur-Kine	0	7
*Orthophoniste	0	1
*infirmier	0	
*Audio-prothésiste	0	
*Manipulateur radio	0	
Commission FPH	25	
Total	318	248

IDE : Infirmier diplômé d'Etat

CI : Certification initiale

DEAS : Diplôme d'état d'aide soignant

VAE : Validation des acquis de l'expérience

DEAP : Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

CRAE : Commission régionale d'autorisation d'exercice

DEA : Diplôme d'état d'ambulancier

Commission FPH : Fonction publique hospitalière

Source : service Certification Sanitaire et Sociale

► Les certifications obtenues dans le domaine social

(Nombre de reçus/présentés)

	2022	2023
DEAES CI	59	18
DEAES VAE	13	26
DEEJE VAE	0	1
CAFERUIS CI		5
CAFERUIS VAE	1	
DEAF CI		3
DETISF CI		11
Total	73	64

DEAES : Diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social

DEEJE : Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants

CI : Certification initiale

CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unités d'intervention sociale

VAE : Validation des acquis de l'expérience

DEAF : Diplôme d'état d'assistant familial

DETISF : Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale

Source : service Certification Sanitaire et Sociale

► Effectif des travailleurs détachés en moyenne annuelle (1) et taux de recours (2) selon le secteur d'activité (en nombre et en %)

	Effectif en moyenne annuelle	Taux de recours (en %)	Taux de recours selon le secteur d'activité (en %)			
			Agriculture	Construction	Industrie	Services marchands
2022						
Corse-du-Sud	473	1,15	2,67	5,70	0,70	0,17
Haute-Corse	205	0,51	0,12	2,61	0,31	0,10
Corse	678	0,83	0,79	4,21	0,50	0,14
France entière (hors Mayotte)	58 606	0,32	1,47	1,44	0,49	0,09
2023						
Corse-du-Sud	437	1,06	5,16	5,08	0,70	0,15
Haute-Corse	297	0,72	0,03	3,93	0,29	0,13
Corse	734	0,89	1,37	4,51	0,49	0,14
France entière (hors Mayotte)	65 688	0,35	1,50	1,56	0,57	0,11

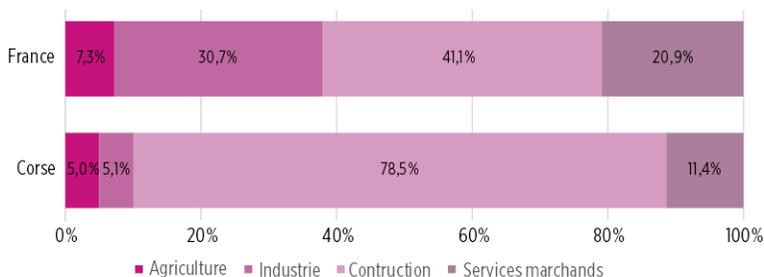
Source : DGT-Dares, fichier statistique SIPSI; calcul Dares (données brutes)

Champ : hors secteur du transport et hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019.

(1) Le nombre de travailleurs détachés est mesuré en fin de trimestre. La moyenne annuelle se calcule comme la moyenne mobile d'ordre 4 de l'emploi en fin de trimestre. Ce nombre diffère du nombre de salariés distincts (nombre de personnes physiques distinctes soit 2 145 en 2023).

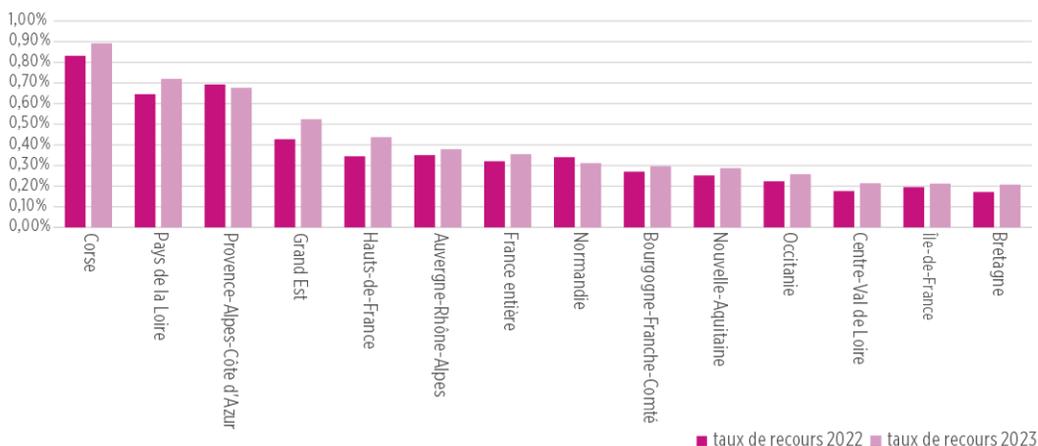
(2) Le taux de recours rapporte la moyenne annuelle de l'emploi des travailleurs détachés à la moyenne annuelle de l'emploi salarié privé.

► Répartition des effectifs selon le secteur d'activité en 2023 (en %)



Source : DGT-Dares, fichier statistique SIPSI; calcul Dares

► Taux de recours selon les régions entre 2022 et 2023 (en %)



Source : DGT-Dares, fichier statistique SIPSI; calcul Dares

6.

Relation du travail

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

► Etablissements employeurs actifs selon la taille et le secteur d'activité au 31 décembre 2022 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Taille				
0 salarié	1 683	1 464	3 147	236 520
1 à 9 salariés	6 277	6 688	12 965	1 710 672
10 à 19 salariés	634	717	1 351	214 336
20 à 49 salariés	330	378	708	132 878
50 salariés ou plus	166	149	315	84 654
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche	245	529	774	114 337
Industrie	461	528	989	152 179
Construction	1 318	1 300	2 618	265 603
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 747	1 887	3 634	450 113
Transports et entreposage	278	298	576	71 752
Hébergement et restauration	1 675	1 397	3 072	217 280
Information et communication	140	130	270	67 835
Activités financières et d'assurance	255	300	555	100 398
Activités immobilières	289	204	493	60 332
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	1 223	1 074	2 297	365 271
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	869	1 031	1 900	299 563
Autres activités de services	590	718	1 308	214 397
Sphère				
Présentielle	6 958	6 750	13 708	1 587 020
Productive	2 132	2 646	4 778	792 040
Total	9 090	9 396	18 486	2 379 060
Evolution sur un an (en %)	+2,2	+2,5	+2,3	+4,3

Source : Insee, Flores 2022

Note : les données concernent les établissements employeurs actifs la dernière semaine de décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Champ : établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, hors établissement relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils)

► Répartition des établissements employeurs actifs selon la taille et le secteur d'activité au 31 décembre 2022 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Taille				
0 salarié	18,5	15,6	17,0	9,9
1 à 9 salariés	69,1	71,2	70,2	71,9
10 à 19 salariés	7,0	7,6	7,3	9,0
20 à 49 salariés	3,6	4,0	3,8	5,6
50 salariés ou plus	1,8	1,6	1,7	3,6
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche	2,7	5,6	4,2	4,8
Industrie	5,1	5,6	5,3	6,4
Construction	14,5	13,8	14,2	11,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19,1	20,1	19,7	18,9
Transports et entreposage	3,1	3,2	3,1	3,0
Hébergement et restauration	18,4	14,9	16,6	9,1
Information et communication	1,5	1,4	1,5	2,9
Activités financières et d'assurance	2,8	3,2	3,0	4,2
Activités immobilières	3,2	2,2	2,7	2,5
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	13,5	11,4	12,4	15,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	9,6	11,0	10,3	12,6
Autres activités de services	6,5	7,6	7,1	9,0
Sphère				
Présentielle	76,5	71,8	74,2	66,7
Productive	23,5	28,2	25,8	33,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Flores 2022

Note : les données concernent les établissements employeurs actifs la dernière semaine de décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Champ : établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, hors établissement relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils)

► Valeurs ajoutées par branche d'activité en 2021

(données brutes, en nombre et en %)

	Montant (en millions d'euros)			Part (en %)		
	Corse	France de Provence (1)	France métropolitaine	Corse	France de Provence (1)	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture et pêche	78	38 888	39 682	0,9	2,6	1,8
Industrie	586	229 331	283 095	6,5	15,3	13,0
Construction	873	92 997	121 712	9,7	6,2	5,6
Tertiaire marchand	4 494	759 611	1 239 481	50,1	50,5	57,1
Tertiaire non marchand	2 946	381 501	489 131	32,8	25,4	22,5
Ensemble	8 977	1 502 328	2 173 101	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014 (données semi-définitives)

(1) France métropolitaine hors Ile-de-France.

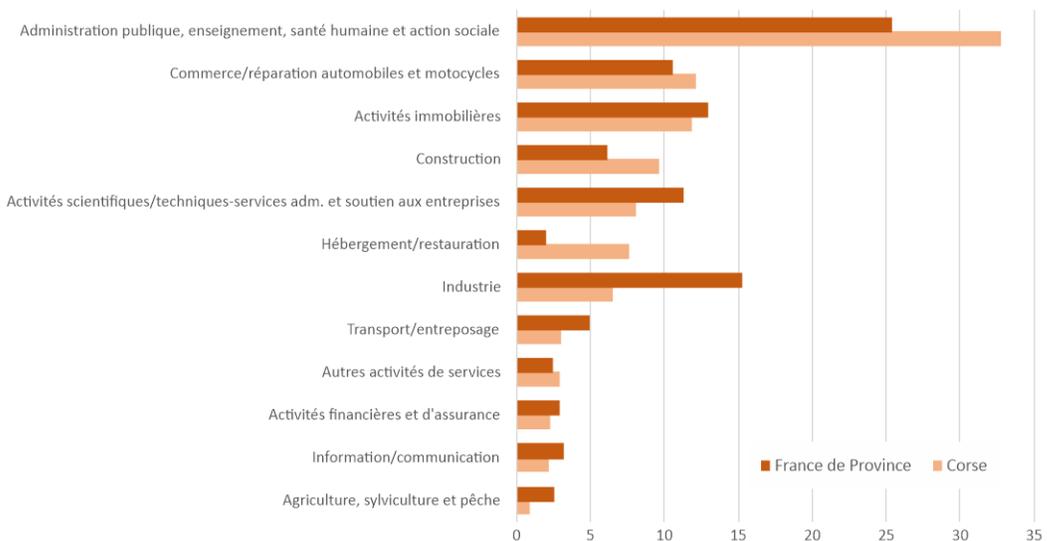
► Evolution de la valeur ajoutée par branche d'activité en Corse

(Base 100 en 2015)



Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2021 semi-définitives).

► Répartition de la valeur ajoutée selon les secteurs d'activité en 2021 (en %)



Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2021 semi-définitives).

6.3 Le produit intérieur brut par emploi

► Produit intérieur brut (PIB) par emploi (données brutes, en nombre)

	Corse	France métropolitaine	France de Province (1)	Comparaison Corse/France métropolitaine en %
2018	70 533	83 416	74 555	-5,4
2019	70 977	85 118	75 693	-6,2
2020	65 019	79 566	71 602	-9,2
2021	70 896	83 917	75 494	-6,1
2022	71 206	87 857	79 806	-10,8

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations d'emploi

⁽¹⁾ France métropolitaine hors Ile-de-France

► Evolution annuelle du Produit intérieur brut (PIB) par emploi (données brutes)

	Corse	France métropolitaine	France de Province
2019	+0,6	+2,0	+1,5
2020	-8,4	-6,5	-5,4
2021	+9,0	+5,5	+5,4
2022	+0,4	+4,7	+5,7

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2014, estimations d'emploi

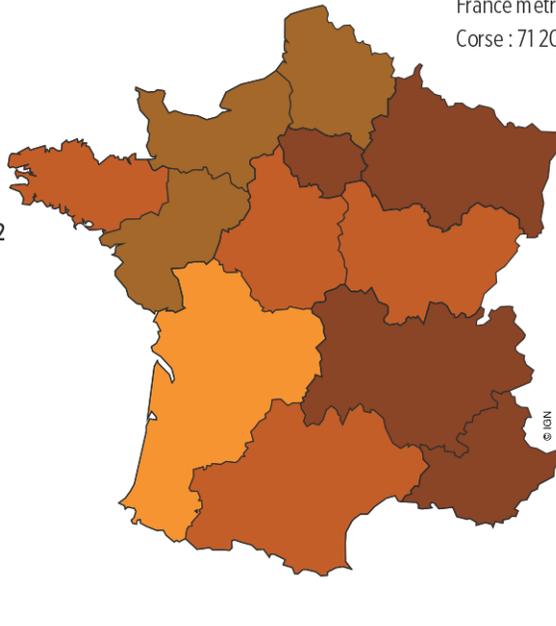
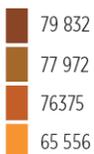
► Produit intérieur brut en euros par emploi en 2022 (données brutes)

Ile-de-France : 114 476 euros

France métropolitaine : 87 857 euros

Corse : 71 206 euros

PIB par emploi (euros) - 2022



Source : Insee, comptes régionaux - base 2014, Estimations d'emploi (données provisoires)

► Les textes déposés selon le type en Corse en 2023

(en nombre)

	Toutes entreprises	Dont entreprises de moins de 50 salariés
Total accords	251	119
Accords	217	107
Avenants	34	12
Autres textes	47	35
dont :		
Plans d'actions et décisions unilatérales de l'employeur	34	25
Dénonciations d'un accord	4	4
Désaccords (procès verbal)	4	2
Adhésions	-	-
Total des textes déposés	298	154

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreetts/Seve-OS (2023 provisoire)

► Les principales thématiques traitées par les accords en Corse en 2023

(en nombre et en %)

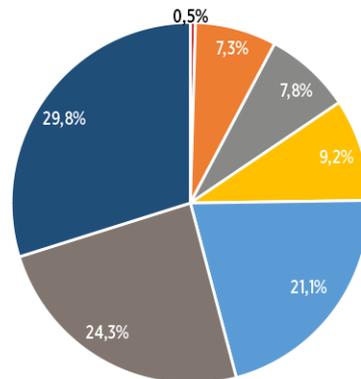
	Toutes entreprises		Dont entreprises de moins de 50 salariés	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Salaires/Rémunérations	119	32 %	55	31 %
Epargne salariale	97	26 %	74	41 %
Durée du travail/Repos	72	19 %	30	17 %
Droit syndical et représentation du personnel	32	9 %	10	6 %
Egalité professionnelle femmes-hommes	22	6 %	3	2 %
Conditions de travail	17	5 %	4	2 %
Dont télétravail	5	1 %	1	1 %
Emploi/Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)	8	2 %	2	1 %
Prévoyance/Protection sociale complémentaire	3	1 %	-	0 %
Classification	2	1 %	1	1 %
Formation professionnelle	4	1 %	1	1 %

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreetts/Seve-OS (2023 provisoire)

Précision : Le nombre total de thématiques est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes

► Les principales thématiques traitées par les accords en Corse en 2023 (en %)

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Construction
- Industrie
- Transports
- Services non marchands
- Services marchands
- Commerce



Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreetts/Seve-OS (2023 provisoire)

Champ : accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale

Services marchands : activités financières et d'assurance et immobilières, activités spécialisées scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien, hébergement-restauration, arts, spectacles et activités récréatives.

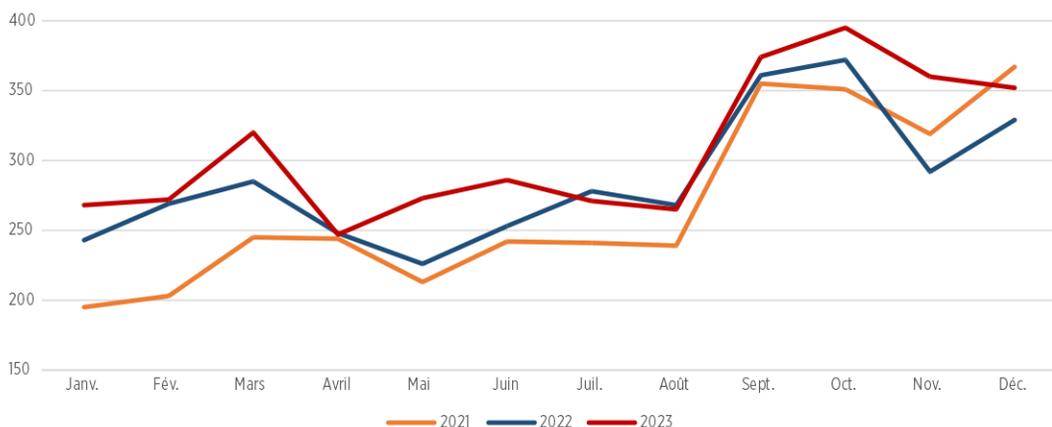
Services non marchands : administration publique, santé humaine et action sociale, enseignement.

► Demandes de ruptures conventionnelles reçues et homologuées (données brutes, en nombre)

		2022	2023	Evolution (en %) 2023/2022
Corse-du-Sud	Nombre de demandes reçues	1 995	1 935	-3,0
	dont homologuées	1 780	1 905	7,0
Haute-Corse	Nombre de demandes reçues	1 665	1 784	7,1
	dont homologuées	1 644	1 778	8,2
Corse	Nombre de demandes reçues	3 660	3 719	1,6
	dont homologuées	3 424	3 683	7,6
France métropolitaine	Nombre de demandes reçues	524 958	548 707	4,5
	dont homologuées	502 929	528 061	5,0

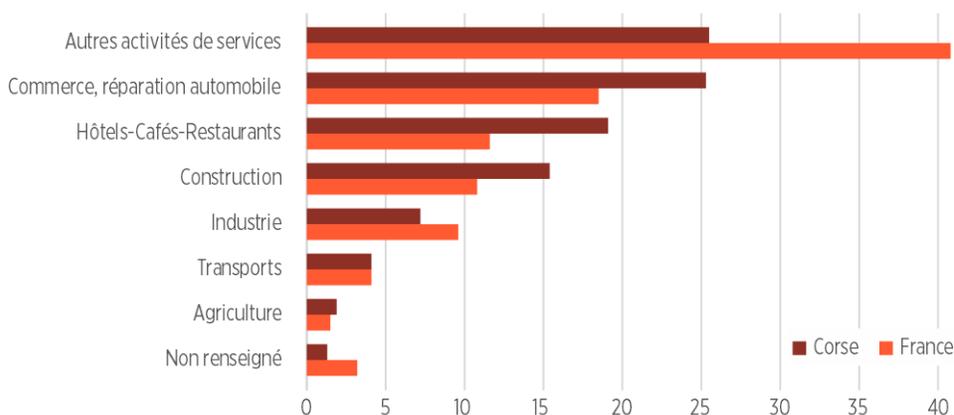
Source : formulaire Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration, traitement Dares

► Evolution des ruptures conventionnelles homologuées en Corse (données brutes, en nombre)



Source : formulaire Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration, traitement Dares

► Répartition des ruptures conventionnelles reçues selon l'activité en 2023 (en %)



Source : formulaire Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration, traitement Dares

6.6 Les accidents du travail et maladies professionnelles

► Les accidents du travail avec arrêt en Corse en 2021 - Régime général (en nombre, hors catégories particulières)

Région

90 529 salariés relèvent du régime général

Accident de travail avec arrêt : 3 259

Evolution 2021/2020 (en %) : +13,0%

Haute-Corse

43 877 salariés relèvent du régime général (48%)

Accident de travail avec arrêt : 1 653

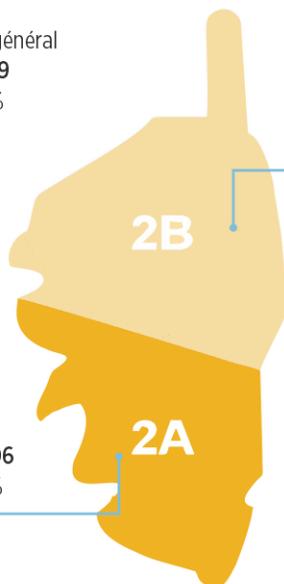
Evolution 2021/2020 (en %) : +10,6%

Corse-du-Sud

46 652 salariés relèvent du régime général (52%)

Accident de travail avec arrêt : 1 606

Evolution 2021/2020 (en %) : +15,5%



Augmentation de 12% sur un an du nombre d'accidents du travail avec arrêt au niveau national en 2021.

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

► Exposition des salariés aux accidents du travail avec arrêt en 2021

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Indice de fréquence	34,4	37,7	36,0	30,1
Taux de fréquence	21,5	24,2	22,7	18,8
Indice de gravité	2,3	2,2	2,2	1,5

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

L'importance de l'exposition est restituée à partir de 3 indicateurs :

L'indice de fréquence : désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés.

Le taux de fréquence : désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Le taux de gravité : désigne le nombre de journées d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées.

6.6 Les accidents du travail et maladies professionnelles

► Les 4 grands risques qui sont à l'origine des accidents du travail en Corse en 2021



Manutention manuelle : 52%



Chute de hauteur : 14%



Chute de plain-pied : 16%



Outils à main : 6%

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

► Top 15 des activités les plus concernées par les accidents du travail avec arrêt en Corse en 2021

	Répartition des accidents du travail avec arrêt selon l'activité (en %)	Répartition des effectifs (en %)
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	10 %	5 %
Hypermarchés	4 %	2 %
Hôtels et hébergement similaire	3 %	4 %
Activités hospitalières	3 %	4 %
Restauration traditionnelle	2 %	5 %
Aide à domicile	2 %	1 %
Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2 %	1 %
Administration publique générale	2 %	5 %
Activités de clubs de sport	2 %	1 %
Transport aérien de passagers	2 %	1 %
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 %	1 %
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2 %	1 %
Supermarchés	2 %	2 %
Transport routier de fret de proximité	2 %	1 %
Nettoyage courant de bâtiments	2 %	1 %
Total	42 %	35 %

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

Note de lecture : 42% des accidents de travail avec arrêt se produisent dans 15 activités. Ils représentent 35% des salariés Corses couverts par le régime général.

6.6 Les accidents du travail et maladies professionnelles

► Les Maladies professionnelles en Corse en 2021 - Régime général (en nombre, hors catégories particulières)

Région

90 529 salariés relèvent du régime général

Maladies professionnelles : 180

Evolution 2021/2020 (en %) : +13,2%

Corse-du-Sud

46 652 salariés relèvent du régime général (52%)

Maladies professionnelles : 86

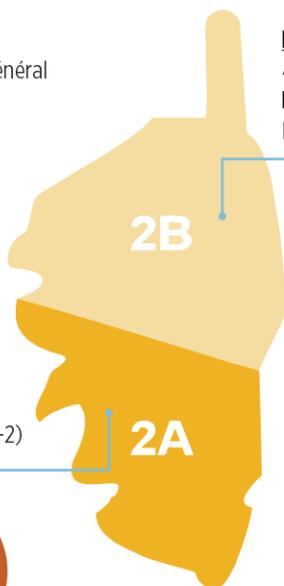
Evolution 2021/2020 (en %) : -2,3% (-2)

Haute-Corse

43 877 salariés relèvent du régime général (48%)

Maladies professionnelles : 94

Evolution 2021/2020 (en %) : +32,4% (+23)



Les maladies professionnelles représentent **5% des sinistres** (Accidents du travail, trajets professionnels, maladies professionnelles) et pèsent pour **14% des coûts de la branche AT/MP*** en région.

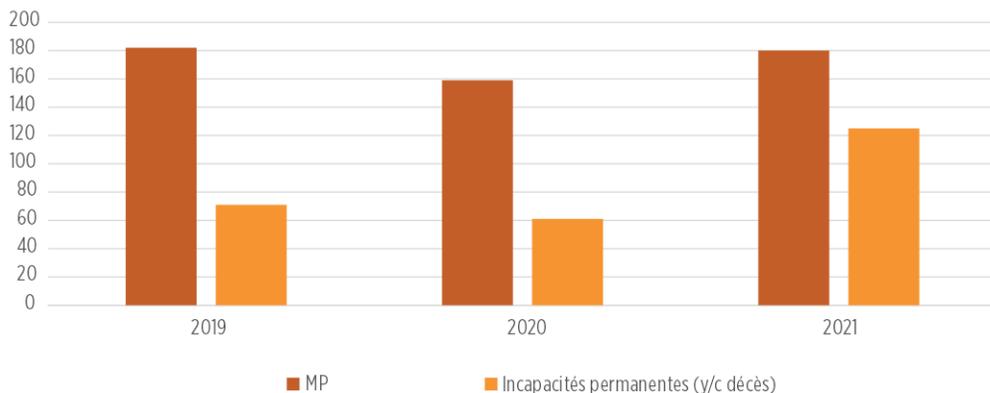
* Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2021, les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent la grande majorité des maladies professionnelles : **92% en Corse** (contre 86% au niveau national) loin devant les affections liées aux atteintes auditives.

Au niveau national, augmentation de **17,8%** sur un an du nombre de maladies professionnelles.

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

► Evolution générale des maladies professionnelles et des incapacités permanentes (IP y/c décès) en Corse (en nombre)



Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

* Imputées à un compte employeur et non à un compte spécial

Sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs...)

6.6 Les accidents du travail et maladies professionnelles

► Top 15 des activités les plus concernées par les maladies professionnelles en Corse en 2021

	Répartition des maladies professionnelles selon l'activité (en %)	Répartition des effectifs (en %)
Hypermarchés	8 %	2 %
Activités hospitalières	7 %	4 %
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	6 %	6 %
Supermarchés	4 %	2 %
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	4 %	1 %
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	3 %	1 %
Nettoyage courant de bâtiments	3 %	1 %
Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2 %	1 %
Autres assurances	2 %	<0,5%
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2 %	<0,5%
Aide à domicile	2 %	1 %
Coiffure	2 %	1 %
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	2 %	1 %
Restauration traditionnelle	2 %	5 %
Activités des agences de publicité	2 %	<0,5%
Total	51%	26%

Source : CARSAT Sud-Est - SNTRP 2021

Note de lecture : 51% des maladies professionnelles se produisent dans 15 activités. Ils représentent 26% des salariés Corses couverts par le régime général.

► Indicateurs de sinistralité des salariés agricoles en Corse

		2020
Accidents du travail	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	192
	Nombre d'accidents graves non mortels	39
	Proportion d'accidents graves (%)	20,3
	Durée moyenne d'arrêt	201,9
Maladies professionnelles	Nombre de maladies professionnelles avec arrêt	19
	Nombre de maladies professionnelles graves non mortelles	16
	Proportion, de maladies professionnelles graves (en %)	84,2
	Durée moyenne d'arrêt	520,0

		Indice de fréquence sur la période 2016-2020
Accident du travail proprement dit	Accidents avec arrêt	28,6
	Accidents graves non mortels	7,4
Maladies professionnelles	Maladies professionnelles avec arrêt	3,1
	Maladies professionnelles graves non mortelles	3,4

Source : observatoire MSA 5sidPrisme AT des salariés agricoles)

7.

Accueil et accompagnement
des populations les plus fragiles

Haute-Corse
Corse
Corse-du-Sud

7.1 L'hébergement et le recours au droit au logement opposable (DALO)

► Capacité d'accueil des établissements pour adultes et familles en difficulté au 31/12/2022 (données brutes, en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Hébergement social				
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	97	89	186	44 305
Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	0	0	0	44 915
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	82	21	103	57 586
Centres provisoires d'hébergement	0	0	0	9 560
Logement accompagné				
Maisons-relais-Pensions de famille	0	71	71	19 570
Autres résidences sociales	314	0	314	101 462
Foyers de jeunes travailleurs (FJT) (1)	29	0	29	51 609
Foyers de travailleurs migrants (FTM) (1)	26	0	26	33 526
Nombre de places d'hébergement (2)				
dont urgences	71	21	92	58 719
dont stabilisation	0	0	0	8 165
dont insertion	108	89	197	35 007
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes (3)	1,1	0,7	0,9	2,0

Sources : DREES, Fines, Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population; DREETS; DGCS

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

(3) Nombre de places d'hébergement pour 1 000 habitants de 20 ans ou plus

► Recours au droit au logement opposable (Dalo) en 2022 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Total	361	204	565	102 412
Evolution sur un an (en %)	+15,7	+21,4	+17,7	-1,6
Recours avec décision	333	190	523	100 989
Dont favorables	121	102	223	33 339
Nombre de bénéficiaires relogés suite offre	117	69	186	23 093
Nombre de refus d'offre adaptée	3	21	24	980
Total de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	125	90	215	25 754
Nombre de recours reçus	361	204	565	109 609
Nombre de décisions prises	333	190	523	108 298
Dont nombre de décisions favorables	121	108	229	39 017
Nombre de bénéficiaires logés/ accueillis suite offre/ proposition	117	69	186	23 361
Nombre de refus d'offre/ proposition adaptée	3	21	24	980
Total de bénéficiaires logés/ accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à loger/accueillir	125	90	215	26 491

Source : Infocentre Dalo (outil national du Ministère de la cohésion des territoires)

Note : Le nombre de décisions prises peut excéder le nombre de demande reçues en raison du traitement des demandes de l'année précédente.

► Capacité d'accueil pour adultes handicapés selon la catégorie d'établissement au 31/12/2022 (1) (en nombre)

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine	
	Nombre d'établiss./ services	Nombre de places						
Etablissements et services d'hébergement	12	212	9	196	21	408	5 331	171 560
Maison d'accueil spécialisée (M.A.S.)	4	53	2	61	6	114	729	30 623
Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.)(2) et Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M.)	3	80	2	54	5	134	1 065	31 882
Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent (3) , Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)	2	43	3	66	5	109	3 140	95 032
Etablissement d'accueil temporaire	3	36	0	0	3	36	48	559
Établissement expérimental (4)	0	0	0	0	0	0	175	2 429
Centre de rééducation professionnelle (CRP), Centre de préorientation (CPO), Unités Évaluation Réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (JEROS)	0	0	2	15	2	15	174	11 035
Etablissements et services de travail protégé	9	341	8	304	17	645	4 095	178 946
Établissement et service d'aide par le travail (E.S.A.T.)	3	219	2	203	5	422	1 474	116 755
Services d'accompagnement à la vie sociale, médico social pour adultes handicapés (SAVS et SAMSAH)	4	90	2	29	6	119	1 562	55 263
Service de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés (SSIAD+SPASSAD)	2	32	4	72	6	104	1 059	6 928
Total	21	553	17	500	38	1 053	9 426	350 506

Source : DREES, Finess

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement

(4) Places en catégorie 370 et 379 (établissement expérimental pour personnes handicapées). L'inclusion de la catégorie 379 constitue une rupture de série par rapport aux données passées

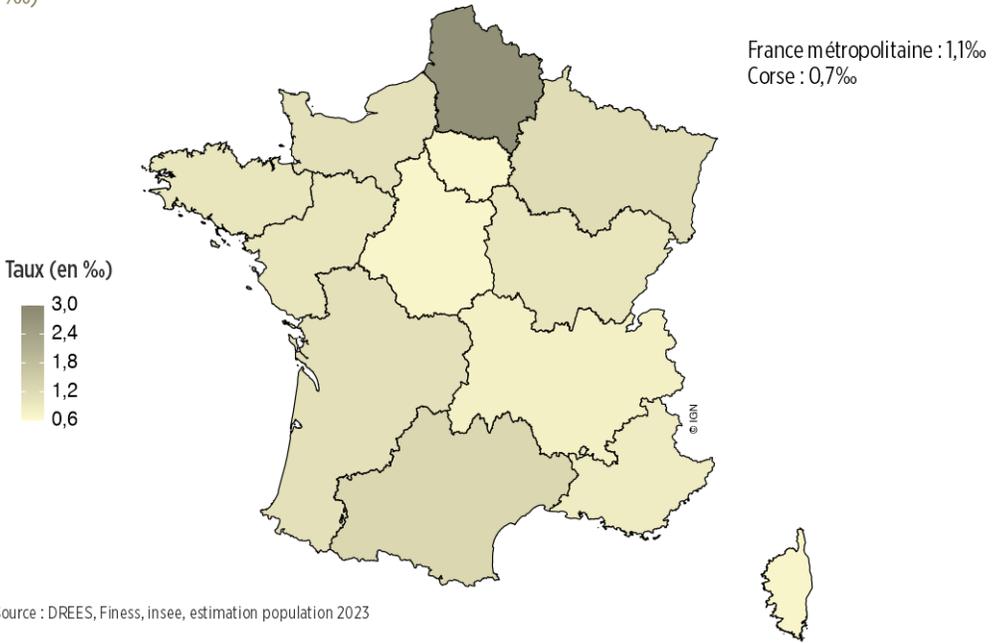
► Taux d'équipement pour adultes handicapés par catégorie d'établissement au 31/12/2022 (nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	0,7	0,7	0,7	1,1
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	1,6	0,9	1,2	1,1
Taux d'équipement en places d'accueil de vie (inclut les foyers occupationnels)	0,7	0,3	0,5	2,6
Taux d'équipement en places dans les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	2,7	2,2	2,5	3,6

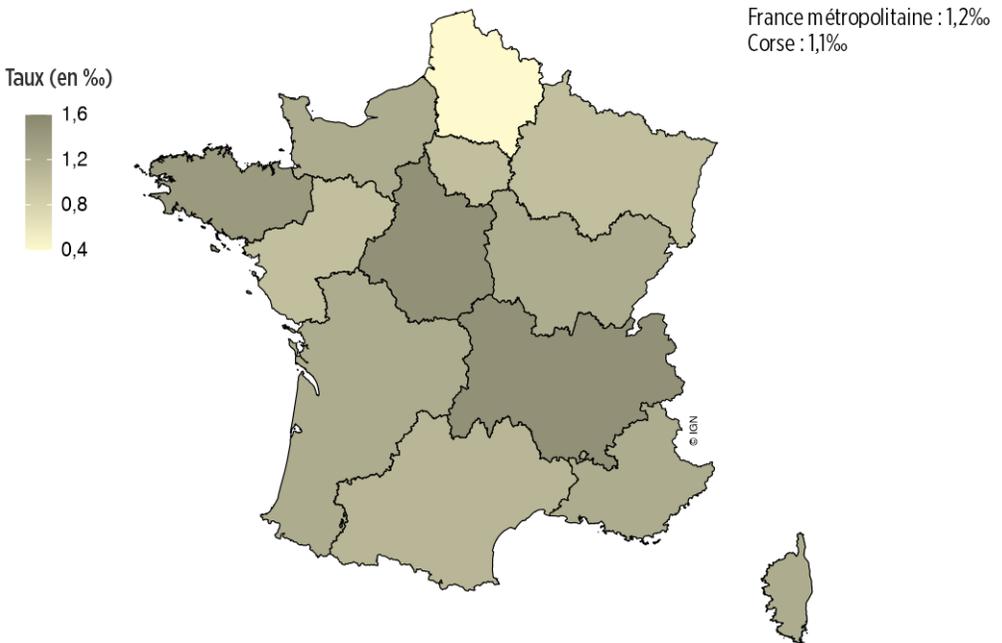
Source : DREES, Finess

7.2 L'accueil des personnes handicapées

► Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés par région au 31/12/2022 (en ‰)



► Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés par région au 31/12/2022 (en ‰)



► Capacité d'accueil pour enfants et adolescents handicapés selon la catégorie d'établissement au 31/12/2022 (en nombre)

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine	
	Nombre d'établiss./ services	Nombre de places						
Instituts médico-éducatifs (IME)	3	234	2	111	5	345	1 354	71 555
Etabliss. pour enfants ou adolescents polyhandicapés	0	0	0	0	0	0	181	5 284
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	1	52	1	45	2	97	499	18 746
Instituts d'éducation motrice (IEM)	1	35	0	0	1	35	139	7 579
Jardins d'enfants spécialisés	0	0	0	0	0	0	6	140
Etablissements pour jeunes déficients sensoriels (1)	0	0	1	28	1	28	110	7 635
Etablissements expérimentaux	0	0	0	0	0	0	57	395
Foyers d'héberg.pour enfants et adolescents handicapés	0	0	0	0	0	0	15	168
Etablissements d'accueil temporaire	0	0	0	0	0	0	14	180
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) (2)	3	58	6	176	9	234	1 658	51 544
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	1	-	2	-	3	-	469	-
Centres action médico-sociale précoce (CAMSP) (3)	1	-	2	-	3	-	338	-
Taux d'équipement								
En places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 habitants de moins de 20 ans	8,0		4,9		6,4		7,2	
En places dans les SESSAD pour 1 000 habitants de moins de 20 ans (4)	3,0		4,9		4,0		3,4	

Source : DREES, Finess, Insee, estimation de population 2023.

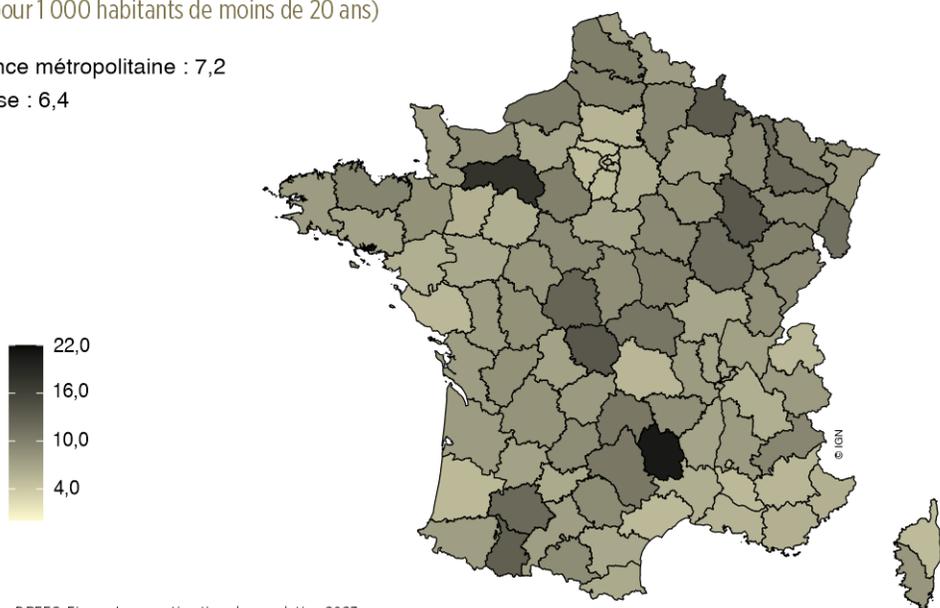
(1) Rassemble trois types d'établissements : ceux pour les déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients visuels et auditifs. (2) Services autonomes et services rattachés à un établissement. (3) Les capacités ne sont pas mentionnées car ces structures fonctionnent en files actives. (4) Y compris temporaire

► Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés

(hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire)
 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

France métropolitaine : 7,2

Corse : 6,4



Source : DREES, Finess, Insee, estimation de population 2023

7.3 L'accompagnement des personnes handicapées

► Population en situation de handicap (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
AAH fin décembre 2023 (en nombre) (1)	4 080	5 190	9 270	1 266 750
Evolution sur un an (en %)	+9,4	+8,1	+8,7	+4,5
Part dans la population des 20 à 64 ans (en %)	4,5	5,0	4,7	3,5
Nbre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (2)	nd	nd	11 196	1 301 065
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 60 ans et +	nd	nd	10,1	7,1
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et +	nd	nd	26,4	19,4
PCH et ACTP au 31/12/2022 (3)	nd	nd	4 254	414 289
Nombre de bénéficiaires/1 000 personnes sur la population générale	nd	nd	12,1	6,3

Sources : DREES, enquête aide sociale, ISD ; Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024) ; Cnav pour les Dom ; DGCS

(1) AAH : Allocation aux adultes handicapés

(2) APA : Allocation personnalisée d'autonomie

(3) PCH et ACTP : Prestation de compensation du handicap et allocation compensatrice pour tierce personne

► Evolution du nombre de personnes qui bénéficient de l'allocation adultes handicapés (Base 100, janvier 2019)



Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2.

► Catégorie des établissements d'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2022 (en places)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre de places d'accueil mère-enfant (EAME)	0	20	20	5 561
Nombre de places en pouponnières à caractère social	0	18	18	940
Nombre de places en foyers de l'enfance	0	0	0	14 659
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social (MECS)	12	82	94	70 220
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	1 425
Nombre de places en lieux de vie et d'accueil	13	0	13	3 332
Nombre de places en villages d'enfants	0	0	0	2 073
Nombre de places en centres de placement familial socio éducatif (CPFSE)	0	0	0	11 388
Total	25	120	145	109 598
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans	0,7	3,0	1,9	6,1

Sources : DREES, Finess, enquête aide sociale; DREETS; Insee, estimation de population 2023

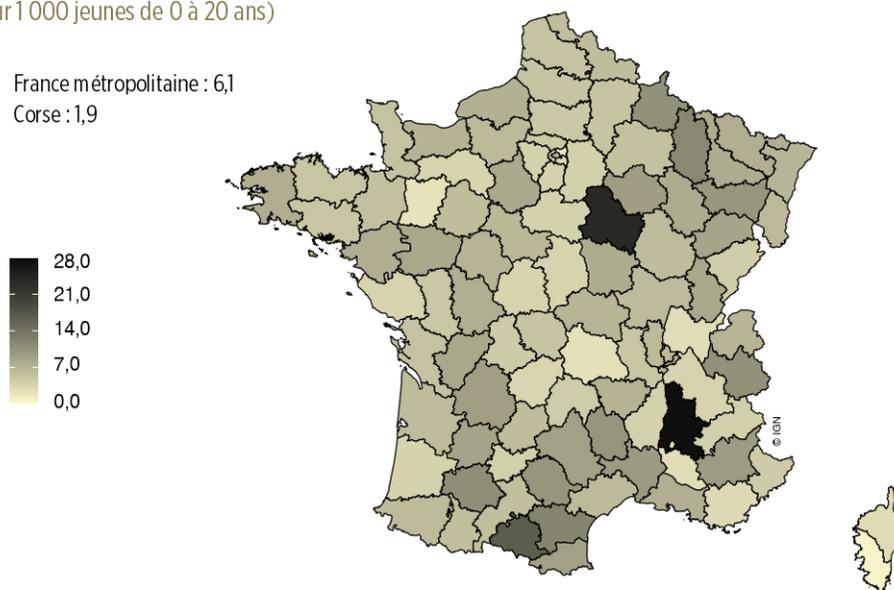
► Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2022 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)	nd	nd	527	186 485
dont mesures judiciaires de placements	nd	nd	372	141 923
Nombre de placements directs par un juge	nd	nd	76	15 110
Nombre d'actions éducatives à domicile (AED)	nd	nd	327	49 198
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)	nd	nd	656	116 761
Nombre de mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans au 31/12/2022	nd	nd	2,1	2,3

Sources : DREES, Finess, enquête aide sociale; DREETS; Insee, estimation de population 2023

► Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance par département au 31/12/2022 (pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans)

France métropolitaine : 6,1
 Corse : 1,9



Sources : DREES, Finess, enquête aide sociale; DREETS; Insee, estimation de population 2023

7.5 L'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique

► Répartition des mesures de protection et d'accompagnement en fonction du type de mesure au 31/12/2023 (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Tutelle	265	280	545	nd
Curatelle renforcée	265	382	647	nd
Curatelle simple	7	27	34	nd
Autre (1) dont Sauvegarde de justice	6	59	65	nd
Total nombre de mesures (2) (hors Tuteurs-familiaux)	543	748	1291	nd
Evolution 2018/2023 (en %)	+4,6	+13,5	+9,5	nd
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)	32	14	46	nd
Contrat d'accompagnement social personnalisé (CASP)	41	78	119	nd

Source : Drets

(1) Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) ; Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne ; Subrogé tuteur ou curateur/ Co-tuteur ou Co-curateur.

(2) Le total des mesures comprend les mesures gérées par les services mandataires, les mandataires individuels et les proposés aux établissements.

Le total des mesures ne comprend pas les mesures gérées par les tuteurs familiaux.

7.6 L'aide alimentaire

► Les structures habilitées dans l'aide alimentaire (1) (en nombre)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Les associations ayant une habilitation régionale			
Présence bis (Ajaccio)	1		1
La fraternité du partage (Ajaccio)	1		1
Dignité épicerie solidaire (Porto-Vecchio)	1		1
Opra A Leccia-Comité de quartier (Bastia)		1	1
Partage (Bastia)		1	1
Le restaurant social (Bastia)		1	1
Les associations ayant une habilitation nationale			
Secours Populaire Français (Ajaccio et Bastia)	1	1	2
Secours Catholique (Ajaccio et Bastia)	1	1	2
Croix Rouge Française (Ajaccio et Bastia)	1	1	2
Restos du cœur (Ajaccio et Bastia)	1	1	2
Ordre de Malte Corse (Bastia)		1	1

Source : DREETS

(1) Hors CCAS/CIAS

7.7 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

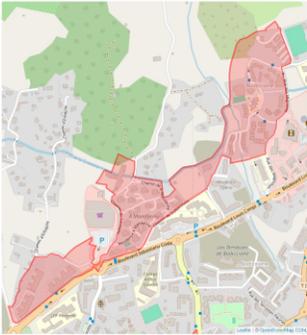
► Données sur Les quartiers 2024 de la politique de la ville

Libellés des quartiers	Commune	Département	Population municipale 2020	Taux de pauvreté au seuil de 60% 2021	Revenu médian 2021
Pifano	Porto-Vecchio	Corse-du-Sud	1 127	41 %	15 240 €
Salines - Cannes	Ajaccio	Corse-du-Sud	2 373	31 %	16 930 €
Nord rocade	Ajaccio	Corse-du-Sud	3 405	37 %	15 940 €
Bastia Meridionale	Bastia	Haute-Corse	8 403	42 %	14 880 €
Bastia Mezzana	Bastia	Haute-Corse	2 624	37 %	15 620 €

Source : Insee

► Nouveaux périmètres des quartiers de la politique de la ville (QPV) en Corse du Sud

Nord rocade
(Commune Ajaccio)



Salines-Cannes
(Commune Ajaccio)



Pifano
(Commune de Porto-Vecchio)

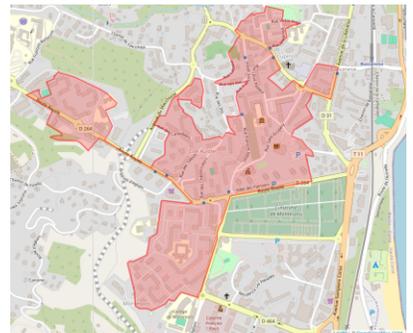


► Nouveaux périmètres des quartiers de la politique de la ville (QPV) en Haute-Corse

Bastia-Mezzana
(Commune de Bastia)



Bastia méridionale
(Commune de Bastia)



1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Les **jeunes inactifs ou au chômage (JIC)** sont des jeunes n'étant ni « actifs ayant un emploi », ni « élèves, étudiants, stagiaires » selon leur déclaration au recensement de la population. Le JIC peut ainsi être « chômeur », « femme ou homme au foyer » ou « autre inactif ». Ils correspondent pas aux « Neet », qui sont les personnes ni en emploi, ni en études, ni en formation, traditionnellement étudiés à partir de l'enquête Emploi.

Le **Produit intérieur brut (PIB)** est ce que produit l'économie d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits. Le **PIB en volume** (ou « réel ») est la valeur du PIB ne tenant pas compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation : (à prix constants). Le **PIB en valeur** (ou « nominal ») est le PIB en volume augmenté ou diminué des variations de prix : (à prix courants).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, on privilégie en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. C'est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré et accordé temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

2. EMPLOI

Les **estimations trimestrielles** sont établies par l'Acos qui traite le champ privé hors intérim et l'Insee qui gère les données de la fonction publique, de la MSA, ainsi que les déclarations d'emploi des particuliers employeurs. Enfin, les données sur l'intérim sont traitées par la Dares.

Depuis le 1er trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié (salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs).

Les **mouvements de main-d'œuvre (MMO)** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (CDD, CDI), la durée et les motifs de rupture (démissions, licenciements économiques, etc.).

La **Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** est une formalité obligatoire qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) s'applique désormais aux entreprises, et non plus aux établissements, employant 20 salariés ou plus au cours de l'année, à hauteur de 6 % de leur effectif. Le décompte des effectifs assujettis et des bénéficiaires de l'OETH est également modifié, avec en particulier l'intégration dans les effectifs assujettis des salariés relevant d'emplois « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap). Cette obligation peut être remplie suivant quatre modalités : **l'emploi direct de personnes handicapées**; **l'emploi indirect de travailleurs handicapés** via l'accueil de stagiaires handicapés, la signature de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées (EA), des centres de distribution de travail à domicile (CDTD), des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), des travailleurs indépendants handicapés (TIH). **La signature d'un accord collectif** prévoyant la mise en œuvre de mesures en faveur des travailleurs handicapés. **Le versement d'une contribution financière au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées**, géré par l'Agefiph. Le montant « brut » dont doit s'acquitter une entreprise ne répondant pas au nombre attendu de bénéficiaires de l'OETH s'élève à 400 Smic horaire brut (en vigueur au 31 décembre de l'année considérée) par bénéficiaire manquant pour les entreprises de moins de 250 salariés assujettis et à respectivement 500 et 600 Smic horaire brut pour celles de 250 à 750 salariés et celles de plus de 750 salariés.

Le **détachement** est le fait pour un employeur établi à l'étranger de faire travailler en France ses salariés pour un objet défini et une durée limitée. Le détachement de salariés peut prendre différentes formes : L'exécution d'un contrat de prestations de services transnationales entre deux entreprises, la mobilité intra-groupe, la mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire.

L'**économie sociale et solidaire** rassemble des entreprises ayant un fonctionnement collectif et démocratique se fixant un but autre que la seule rentabilité de leurs activités économiques. Elles suivent un projet fixé par leurs membres, porté par des valeurs sociales, environnementales et de solidarité.

3. MARCHE DU TRAVAIL

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale. Les chômeurs au sens du **Bureau international du travail (BIT)** sont les personnes en âge de travailler de 15 ans ou plus qui répondent simultanément à trois critères : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

4. POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le **contrat d'engagement jeune (CEJ)** permet aux jeunes d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement intensif. Ce dispositif qui mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi

L'**insertion par l'activité économique (IAE)** a pour objectif d'aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à se réinsérer progressivement sur le marché du travail. Cet accompagnement renforcé se fait par le biais de contrats de travail spécifiques dans le cadre de structures spécialisées.

Le **parcours emploi compétences (PEC)** a pour objectif l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le **Contrat unique d'insertion – Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** favorise le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Il prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Le **contrat d'apprentissage** dans le cadre de la formation initiale, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans et relève essentiellement du secteur marchand. Le **contrat de professionnalisation** s'inscrit dans le cadre de la formation continue et s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 16 ans ou plu ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI.

5. RELATIONS DU TRAVAIL

La **valeur ajoutée** est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite « consommations intermédiaires ».

La **rupture conventionnelle** est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Elle résulte d'une convention signée par les parties au contrat, c'est-à-dire l'employeur et le salarié.

Est considéré comme **accident de travail** tout accident provoquant une

lésion corporelle ou psychique, quelle qu'en soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. Il ne doit pas être confondu avec l'accident de trajet, dont les conséquences sont différentes. Les accidents considérés sont ceux qui ont engendré un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès.

La **maladie professionnelle** est une atteinte à la santé qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine, contractés au cours du travail. Elles sont déclarées auprès des caisses d'assurance maladie. La grande majorité des maladies professionnelles reconnues est constituée de cas de troubles musculo-squelettiques (TMS). L'exposition aux TMS est également restituée à partir du taux de fréquence et de l'indice de gravité.

6. ACCUEIL/ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

L'accueil des adultes handicapés :

Les **maisons d'accueil spécialisées (MAS)** accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants. Les **foyers d'accueil médicalisés (FAM)** ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées qui ne peuvent exercer une activité professionnelle. Les **foyers d'hébergement** accueillent des travailleurs handicapés en provenance des Etablissements ou services d'aide par le travail (Esat), d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire. Les **foyers occupacionnels ou foyers de vie** sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs activités sociales.

L'accueil des enfants handicapés :

Les **instituts médico-éducatifs (IME)** s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée. Les **instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)** accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Les **instituts d'éducation motrice (IEM)** accueillent des enfants et adolescents atteints d'infirmité motrice. Les **établissements pour jeunes déficients sensoriels** accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Les **services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)** interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant et apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé. Les **Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)** accueillent des enfants et adolescents présentant des troubles psychiques nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances. Les **Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans.

L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une pension d'invalidité ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50%.

La **Prestation de compensation du handicap (PCH)** est une aide en nature versée par les Conseils départementaux aux personnes handicapées reconnues éligibles par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle vise à financer les besoins en aides humaines, aides techniques et matérielles ou aides animalières.

La protection de l'enfance :

Les établissements d'accueil mère-enfant (EAME) conçus pour éviter les abandons d'enfants ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. **Les pouponnières à caractère social** proposent un service de garde jour et nuit d'enfants de moins de trois ans accomplis, ne nécessitant pas de soins médicaux, qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé. **Les foyers de l'enfance** hébergent, à tout moment, tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence.

Ces lieux d'observation et d'évaluation permettent de préparer une orientation du mineur (retour à la famille, placement en famille d'accueil, placement en établissement, adoption). **Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)** sont les héritières des orphelinats et accueillent des enfants et des adolescents dont les familles ne peuvent assumer la charge et l'éducation à la suite de difficultés momentanées ou durables.

Les structures intermédiaires de placement social :

Les lieux de vie et d'accueil offrent une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté. **Les villages d'enfants** prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial avec des éducateurs familiaux qui s'occupent, chacun, en particulier d'une ou de deux fratries. **Les Centres de Placements Familiaux Sociaux Éducatif (CPFSE)** sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, les enfants adressés par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE), qui sont retirés de leurs familles parce qu'ils se trouvaient en danger ou en risque de danger dans leur famille.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) concerne des enfants en situation de danger. Le placement se fait sur demande de la famille, du président du Conseil départemental ou du juge des enfants. Il existe plusieurs types de mesures administratives de placement. **L'action éducative à domicile (AED)** permet à certaines familles, dans le cadre de la protection de l'enfance, la mise en place de mesures pour améliorer les relations parents/enfants. Elle est attribuée, sous certaines conditions, notamment au père ou la mère lorsque la santé la sécurité, l'entretien ou l'éducation de leur enfant le nécessitent. **L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)** est une mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'à 18 ans de l'enfant).

L'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique : **Les personnes majeures sous protection juridique** sont des personnes ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés mentales,

ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté, et pour qui toute autre mesure de protection moins contraignante (curatelle, sauvegarde de justice) serait insuffisante.

L'hébergement :

Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont des établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État qui ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) sont des établissements sociaux qui assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les centres d'accueil non conventionnés ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

Les Centres provisoires d'hébergement (CPH) sont destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'OFPRA.

Le Droit au Logement Opposable (Dalo) instauré par la loi du 5 mars 2007 reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir.

Le logement accompagné :

Les maisons relais : résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire.

Les autres résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers destinés à accueillir des publics tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc.

Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. **Les Foyers de travailleurs migrants (FTM)** ont pour mission d'accueillir pour une durée indéterminée des travailleurs migrants isolés (avec contrat de location).

Les places d'hébergement :

L'hébergement d'insertion vise à permettre à toute personne ou famille de retrouver à terme son autonomie. Il suppose l'élaboration d'un projet évolutif, individualisé, basé sur un diagnostic et l'évaluation de la situation de la personne ou de la famille. **L'hébergement d'urgence** répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate. Il se caractérise par une durée d'hébergement la plus courte possible. **L'hébergement de stabilisation** permet à la personne de se poser, de reprendre des forces et de commencer, à son rythme, à faire émerger un projet, même si ce projet n'est pas susceptible de mener à court terme à une complète autonomie. Il vise à prendre en considération les besoins spécifiques de publics en très grande difficulté sociale.

AAH : Allocation aux adultes handicapés	DSN : Déclaration sociale nominative
ACI : Atelier et chantier d'insertion	EAM : Etablissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées
Acos : Agence centrale des organismes de sécurité sociale	EAME : Etablissements d'accueil mère-enfant
ACTP : Allocation compensatrice pour une tierce personne	EANM : Etablissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées
AED : Action éducative à domicile	El : Entreprise d'insertion
AEMO : Action éducative en milieu ouvert	ETP : Equivalent temps plein
Al : Association intermédiaire	ETT : Entreprise de travail temporaire
APA : Allocation personnalisée d'autonomie	ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion
ASE : Aide sociale à l'enfance	FAM : Foyers d'accueil médicalisés
ASS : Allocation spécifique de solidarité	Filosofi : Fichier localisé social et fiscal
Assedic : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce	Finess : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
BIT : Bureau international du travail	FJT : Foyers de jeunes travailleurs
Cada : Centres d'accueil de demandeurs d'asile	FSV : Fonds solidarité vieillesse
CAF : Caisse d'allocations familiales	GIR : Groupe iso-ressources
CAJ : Centres d'accueil de jour	IAE : Insertion par l'activité économique
CAMSP : Centres d'Action Médico-Sociale Précoce	Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle	IM : Instituts d'éducation motrice
CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	IME : Instituts médico-éducatifs
CDD : Contrat à durée déterminée	IPP : Incapacité partielle permanente
CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion	ISD : Indicateurs sociaux départementaux
CDI : Contrat à durée indéterminée	Itep : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
CHRS : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	JIC : Jeunes inactifs ou au chômage de 16 à 29 ans
CMPP : Centres médico-psycho-pédagogiques	MAS : Maisons d'accueil spécialisées
CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire	MECS : Maisons d'enfants à caractère social
Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales	MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie	MJPM : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Cnam-TS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés	MMO : Mouvement de main-d'œuvre
CNDSSTI : Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants	MSA : Mutualité sociale agricole
CSE : Comité social et économique	OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
CSP : Contrat de sécurisation professionnelle	Pacea : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
CSS : Complémentaire santé solidaire	PCH : Prestation de compensation du handicap
CUI : Contrat unique d'insertion	PEC : Parcours emploi compétences
CUI-CAE : Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi	PIB : Produit intérieur brut
CUI-CIE : Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi	QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
CVS-CJO : Corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables	REE : Répertoire des entreprises et établissements
Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques	RPLS : Répertoire du parc locatif social
DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	RSA : Revenu de solidarité active
DGEFP : Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle	RSI : Régime social des Indépendants
DGfip : Direction générale des finances publiques	Samsah : Services d'accompagnement médico-social
DPAE : Déclaration préalable à l'embauche	SAVS : Services d'accompagnement à la vie sociale
Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	SDES : Service de la donnée et des études statistiques
Dreets : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Seve-OS : Service études, veille économique et observation sociale
	Sessad : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STMT : Statistiques du marché du travail
	Unedic : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales



DREETS de Corse - 2 chemin de Loretto - 20 180 AJACCIO cedex 1 - Corse.dreets.gouv.fr
Directeur de publication Isabel DE-MOURA
Conception Agence Corse Horizon
L'essentiel de la Dreets Corse Édition 2023 (décembre 2024)